

### Chapitre III - LES FREINS AU DEVELOPPEMENT

Le tableau socio-économique que nous avons tracé à la veille de la crise de 1965 (1) doit certes être corrigé, en tenant compte de la croissance intervenue depuis. Mais les grandes lignes restent vraies si l'on considère le décalage qui persiste avec les zones métropolitaines. L'enclavement, la régression de l'autonomie, la stagnation de la population, l'accentuation des disparités internes ne se sont pas atténués bien au contraire. Et dans la mesure où les aires déprimées ne sont pas condamnées par ce qui est parfois appelé le colonialisme intérieur, on peut se demander si la région pourrait se sauver elle-même. En effet la difficulté à concevoir et à prendre en mains le développement sur le plan collectif, où les hiérarchies et les mentalités de la société agro-manufacturière restent vivaces, contraste avec l'évolution positive des comportements constatés dans le renouveau de l'économie, où ils touchent l'individu et au mieux un groupe restreint.

A - SIGNES ET MECANISMES DU DECALAGE AVEC LES AIRES METROPOLITAINES

Les signes des déséquilibres structurels sont en même temps les mécanismes du décalage croissant. Les plus évidents sont l'enclavement; la dépendance grandissante envers les centres de décision extérieurs et envers l'Etat, qui remet en cause l'influence de Roanne sur sa région; la diminution de la population en quantité et en qualité due à l'infériorité du niveau et du cadre de vie; enfin, la sensibilité à la conjoncture qui devrait être atténuée par la prépondérance d'activités peu sophistiquées.

1 - *L'ENCLAVEMENT*

La croissance de Roanne a été étroitement liée à l'équipement de son carrefour, situé sur un axe de circulation essentiel entre Paris et Lyon par le Bourbonnais. Depuis les grands travaux entrepris au lendemain de la seconde guerre mondiale, cette voie est délaissée au profit de la voie de Bourgogne. Celle-ci a bénéficié de l'autoroute A 6 et, pour le rail, de l'électrification, en attendant la construction de la nouvelle voie ferrée de 440 km. qui, grâce au turbotrain à grande vitesse, mettra Lyon à deux heures de Paris. La comparaison des trafics est éloquente. Pour le rail, l'écart est de 1 à 7 ou 8. Le débit journalier en voyageurs a été en 1963 de 20.000 pour le secteur le moins fréquenté de la ligne Lyon-Dijon, contre 2.600 entre Roanne et Saint-Germain-des-Fossés. Pour les marchandises, le trafic a été de 22 et 24.000 tonnes dans chaque sens, pour le secteur le moins fréquenté entre Lyon et Dijon, au lieu de 4.000 tonnes de Roanne à Saint-Germain-des-Fossés et de 2.500 tonnes dans le sens inverse (2). Pour la route, la circulation moyenne quotidienne a été en 1972 de 7.500 véhicules sur la R.N.7 entre Roanne et Lapalisse, au lieu de 11.000 sur la R.N.6 et de 7.000 sur l'autoroute entre Mâcon et Lyon (3). Roanne n'est plus située que sur des axes secondaires et les projets dont le financement est prévu ne laissent pas envisager de modifications fondamentales.

L'impératif actuel est que Roanne soit branchée sur le grand axe séquano-rhodanien, d'autant plus que les relations avec Paris et Lyon conditionnent son activité, alors que les liaisons avec Saint-Etienne sont surtout d'ordre administratif. Or la distance avec Paris et l'obstacle de la montagne avec Lyon créent des ruptures qui se sont accentuées au cours des dix dernières années. Ainsi la grande banlieue lyonnaise s'est étendue à l'ouest jusqu'à l'Arbresle et s'arrête maintenant au pied de la montagne. Dès 1963, le trafic ferroviaire était de 4800 voyageurs par jour pour le secteur l'Arbresle-Lyon, soit juste un peu moins qu'entre Saint-Etienne et Lyon, au lieu de 2400 entre Roanne et Tarare. La circulation routière sur la R.N.7 a été en 1960 de 2000 véhicules par jour à l'ouest de Saint-Symphorien-de-Lay (Neaux) et de 3700 à

Tassin-la-Demi-Lune, à l'entrée de Lyon (5). En 1972, les chiffres respectifs ont été de 4450 et de 13.000 (3), soit un accroissement de 110% dans le premier cas et de 250% dans le second.

Est-il utile de rappeler que des relations rapides et de bonne qualité avec l'extérieur sont une condition de développement économique ? Le Roannais souffre donc d'un enclavement à deux degrés : son éloignement des grands axes de circulation et les relations difficiles avec la métropole voisine. Nous étudierons la situation actuelle (6) et la situation prévisible pour chaque mode de relations : la voie d'eau, le rail, la route, dont l'importance semble avoir été sous-estimée et, enfin, ces moyens actuellement essentiels, car ils permettent une transmission rapide des ordres et des idées, que sont l'avion et les télé-communications.

a) le canal : le retrait d'un vieux serviteur

Tableau 1 - Le déclin du trafic sur le canal de Roanne à Digoin

tonnes	total	arrivages	dont		expéditions
			houille	mchd. div.	
1958	297.000				
1963	225.000				
1964	197.000	190.000	110.000	80.000	7.000
1969	138.000	135.000	85.000	50.000	3.000
1970	92.000	88.500	51.000	37.500	3.500
1971	80.000	80.000	55.000	25.000	-
1972	56.000	54.800	32.000	22.800	1.200
1973	59.600	58.400	42.000	16.400	1.200
1974	53.400	50.700	37.500	13.200	2.700

Source : Direction de la Navigation, bureau de Roanne.

Jusqu'à la construction du pont ferroviaire en 1866, la voie d'eau a été l'instrument moteur de l'équipement du carrefour roannais. Elle est à l'origine de la fonction de redistribution et a favorisé l'industrie, en apportant à bon compte la houille de Blanzay et les pondéreux. Ce double rôle ne pouvait que décliner.

Les canaux qui aboutissent à Digoin sont vieux, lents, peu profonds et ne peuvent porter que des bateaux de 300 tonnes, tonnage encore réduit par l'envasement sur l'appendice qui se termine à Roanne. Les travaux d'amélioration ne s'imposent guère pour desservir une région où l'utilisation des pondéreux est faible; aussi, là encore, la priorité a été donnée à l'axe rhodanien,

D'autre part, la voie d'eau oblige à des ruptures de charge qu'évitent le rail et la route. Les ports de Roanne ont été peu à peu dépossédés de leur fonction de transit : pour les eaux minérales de Saint-Galmier et de Vichy, avant la première guerre mondiale; pour les pyrites de Saint-Bel, entre les deux guerres; pour les briques et les tuiles depuis une vingtaine d'années, si bien que les expéditions sont négligeables. Les trafics aux arrivages cessent les uns après les autres. Pour la pâte à papier, Navarre avait adopté le rail, comme les négociants en fers et métaux l'ont fait en 1968; le ciment vient par route depuis la construction d'usines proches. Reste la houille de Blanzy, mais la diminution du trafic a suivi le plan de fermeture progressive. La prolongation de l'extraction au delà du terme prévu de 1973 n'a que peu d'incidences, car les industriels ont été conduits à utiliser le fuel ou le gaz comme combustible. Le seul poste à se maintenir, celui des produits agricoles et alimentaires, est d'importance secondaire. La société Comastock de Clermont-Ferrand a repris les silos du port et envisageait d'accroître les arrivées de la Limagne et de l'Allier. Pour le moment, un seul trafic prend corps, celui des graines de tournesol qui forment l'unique matière des expéditions.

Le trafic des ports de Roanne se confond avec celui du canal. Il n'est plus aujourd'hui que de 50.000 tonnes, six fois moins qu'en 1958, où il ne représentait déjà plus que le niveau-plancher observé entre 1893 et 1938. Les pouvoirs publics ont tiré les conclusions de ce déclin qui paraît irréversible, en achevant en 1973 l'enquête, qui est la première étape de la procédure pour la radiation de la nomenclature des voies navigables. Pourtant les autorités régionales défendent le canal. Certes, les reclassements qui peuvent s'opérer entre les divers modes de circulation sont imprévisibles. Surtout, sont mis en avant les projets de modernisation du canal latéral à la Loire et du canal du Centre, qui feraient de Châlon un grand carrefour au contact du canal Rhin-Rhône. Si l'ensemble de ces projets sortait un jour des cartons, encore faudrait-il que soit portée au gabarit international la liaison de Roanne à Digoin. Cela certes donnerait à Roanne une vocation pour l'industrie lourde, mais est-ce que la communauté nationale consentirait des sacrifices ? Il y a sans doute des cartes plus urgentes et moins problématiques à jouer pour désenclaver la région.

#### *b) des axes ferroviaires secondaires*

La voie ferrée Paris-Lyon par Moulins, Saint-Germain-des-Fossés, Roanne et Saint-Etienne ne joue plus qu'un rôle effacé dans les relations entre la capitale et l'axe rhodanien. Certes le trajet entre Roanne et Paris a été réduit à 4 heures en liaison rapide, mais le changement à Saint-Germain-des-Fossés est devenu obligatoire, depuis la suppression de la rame directe du Bourbonnais. Entre Roanne et Lyon, il fallait autant de temps qu'il y a quarante ans, jusqu'aux récentes améliorations sur les transversales Lyon-Nantes et

Lyon-Bordeaux. D'abord certains trains ont à nouveau emprunté la voie par Tarare, alors qu'entre 1965 et 1972, ils faisaient le crochet par Saint-Etienne. Surtout, depuis 1973, ont été mis en service les turbotrans R.T.G. (rames à turbine à gaz) à raison de quatre liaisons quotidiennes dans chaque sens sur Nantes et de deux sur Bordeaux. Leur principale utilité pour la région est de multiplier les liaisons rapides directes sur Lyon, d'autant plus que les turbotrans sont accessibles en seconde classe. Le temps de parcours est tombé à 1 h.15 pour les 99 km. du parcours au lieu de 1 h.30 pour les express et de 1 h.40 pour les automoteurs omnibus, qui assurent de leur côté dix liaisons quotidiennes. Mais on voit qu'à cause du profil de la ligne et de l'état de la voie, la vitesse ne dépasse pas 80 km. à l'heure, alors qu'elle est de 120 à 130 en plaine. Entre Roanne et Saint-Etienne, il existe douze liaisons quotidiennes dans chaque sens, dont six omnibus et le trajet dure de 1 heure à 1 heure 30, mais la ligne est moins fréquentée : 1400 voyages par jour au lieu de 2500 entre Roanne et Lyon par Tarare en 1963. L'amélioration des relations directes avec Lyon se traduit par le redressement du trafic des gares de Roanne et du Coteau, passé de 264.000 voyages (7) en 1967, à 244.000 en 1970 et 265.000 en 1974. Au contraire, il a baissé constamment à Saint-Etienne - Châteaureux : 760.000 en 1967, 705.000 en 1970 et 650.000 en 1974. Il se relèvera si la liaison cadencée avec Lyon, à l'image du Métrolor, est mise en route.

La fonction de transit est réduite à peu de choses pour les marchandises, d'autant plus que la ligne Roanne-Lyon par Tarare n'assure le trafic que sur les sections Roanne-Amplepuis et Tarare-Lyon. Les 400.000 tonnes embarquées et débarquées dans les gares de Roanne et du Coteau sont essentiellement liées à l'activité industrielle. Les hydrocarbures étaient en progrès constant aux arrivages, ainsi que les produits métallurgiques (grues Potain de Loirecord, chars de l'Arsenal) aux expéditions.

.../...

Tableau 2 - Evolution du trafic marchandises par wagons des gares de Roanne et du Coteau

arrivages	1969	1973	expéditions	1969	1974-74
Total	265.000 t.	290.000 t.	total	105.000 t.	105.000 t.
dont			dont		
hydrocarbures	28%	33%	tissus	25%	12%
prod. sidérur.	13	13	prod. métall.	20	17
cellulose	19	19,5	mat <sup>l</sup> . militaire	15	36
argile, mat.	5	6	divers	40	35
houille constr.	5	//			
fibres textiles	//	4,5			
engrais	//	7			
divers	20	17			

Source : Connaissance de la Loire.

*c) Un réseau routier vieilli et surchargé*

Laissé à l'écart par la voie d'eau, maintenu à son niveau antérieur par la voie ferrée, le carrefour roannais allait-il prendre sa revanche avec le moyen de communication le plus dynamique : la route ? (8) Or on constate ici à quelques aménagements près, le maintien des vieux équipements, alors que le trafic augmente en moyenne de 5% par an, ce qui conduit à la saturation des relations internes et au détournement du trafic de transit au profit d'axes plus favorisés (voir figures 55 et 56).

- le carrefour délaissé.

La R.N.7, pièce essentielle de la fonction d'étape, est délaissée en fait, sinon en droit. Elle l'est comme axe méridien entre Paris et le sud, depuis la construction de l'autoroute A.6. Elle vient de l'être pour les relations transversales entre Genève et l'Atlantique, par les décisions prises sur le plan national qui lui préfèrent la liaison Lyon-Clermont-Ferrand au sud et la liaison Mâcon-Moulins au nord. La réalisation de la première a débuté au cours du 6ème plan. Elle emprunte provisoirement au départ l'autoroute Lyon-Givors-Saint-Etienne, qui vient d'être prolongée jusqu'à la zone industrielle d'Andrézieux-Bouthéon. Les travaux doivent être achevés au 7ème plan. La construction de l'autoroute Clermont-Paris, par Moulins ou Montluçon, dont la réalisation doit commencer à la fin du même plan, marque la préférence donnée à l'axe de l'Allier sur l'axe ligérien, qui continue d'être négligé.

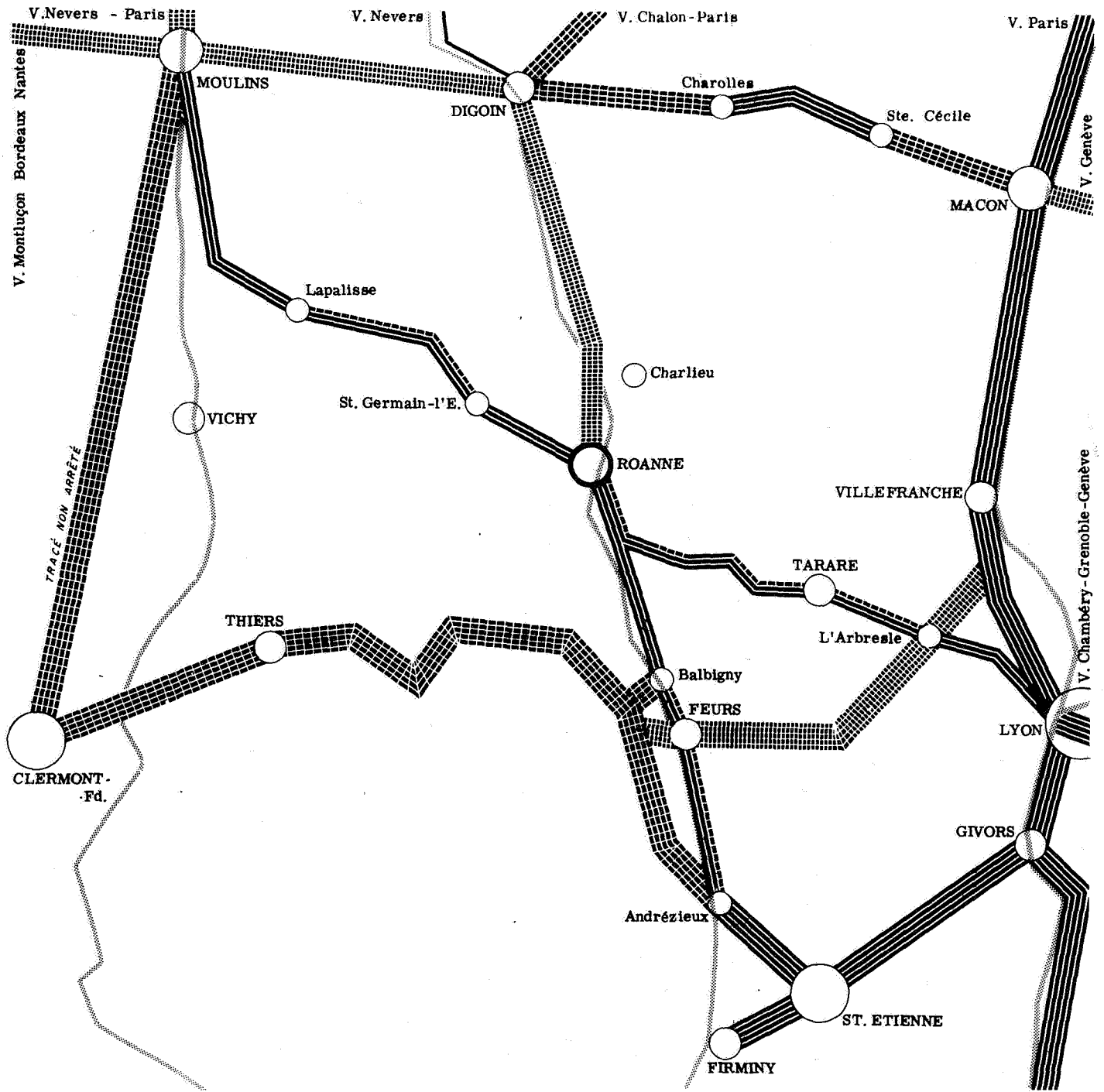


Fig. Schéma des grandes liaisons ROUTIERES EXISTANTES et PROGRAMMEES

	EXISTANT	7e PLAN	PREVISION plus lointaine
route ORDINAIRE	—	- - - - -	· · · · ·
route à GRANDE CIRCULATION	—	—	—
route à 3 VOIES	—	—	—
VOIE EXPRESS	—	—	—
AUTOROUTE	—	—	—



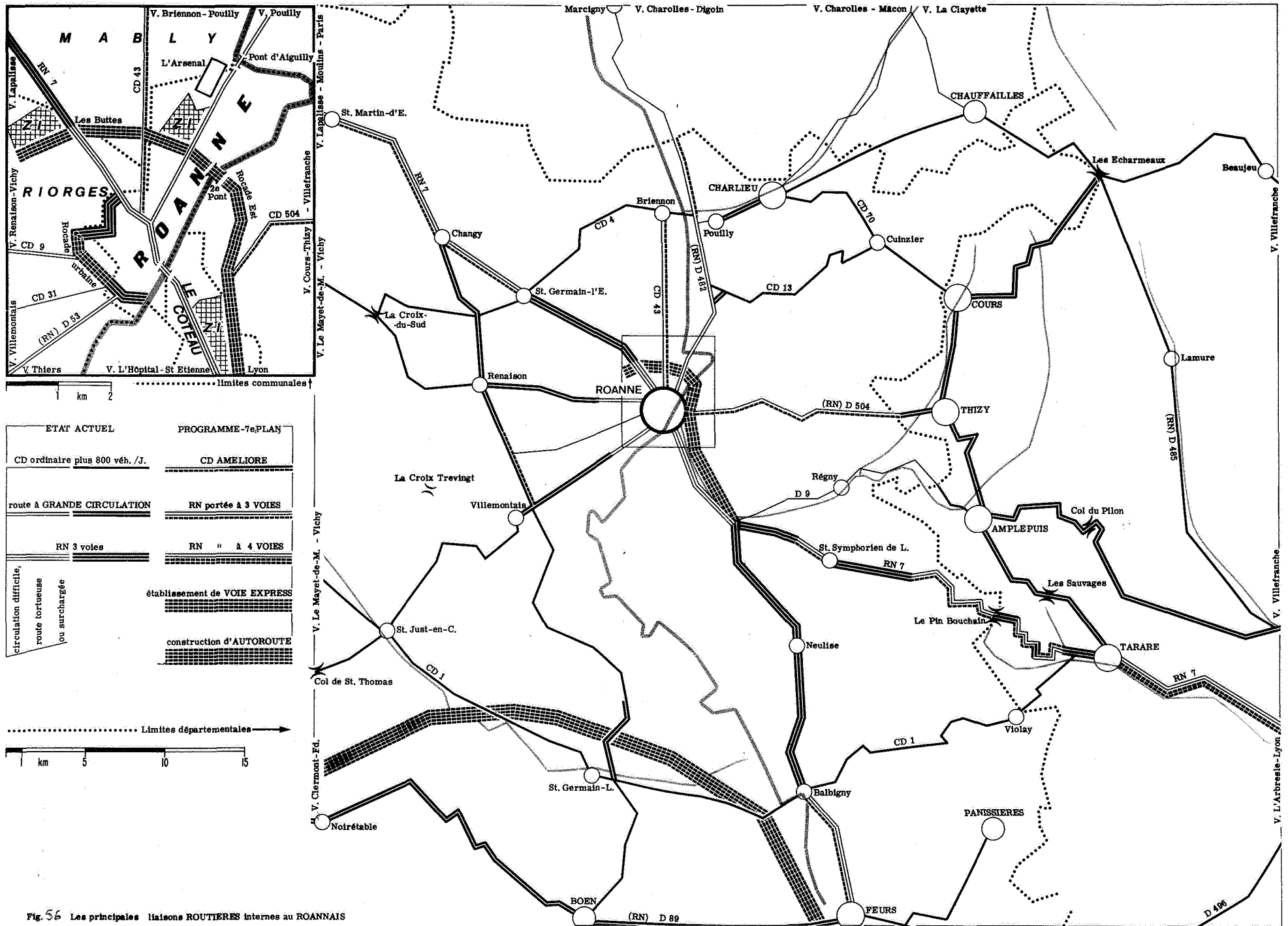


Fig. 56 Les principales liaisons ROUTIERES internes au ROANNAIS



Les relations avec Saint-Etienne sont aisées depuis que la R.N.82 y a été portée à trois voies, à travers le seuil de Neulise, au cours du 5ème plan. Un échangeur doit la raccorder près de Balbigny à l'autoroute de Clermont. Mais à travers la plaine du Forez, la circulation est difficile en attendant la fin des travaux qui l'élargissent à trois voies; et il restera les encombrements dans la traversée des petites villes. Pour faciliter le branchement sur l'axe rhodanien au nord, les deux Conseils Généraux de la Loire et de la Saône-et-Loire se sont entendus sur le principe du raccordement de Roanne aux voies express qui relieront Digoin à Mâcon et Chalon et se continueront à l'ouest sur Moulins, Montluçon, Nantes et Bordeaux. Mais en la matière, la Loire est plus pressée de voir aboutir les choses que la Saône-et-Loire. L'amélioration du C.D.43 de Roanne à Briennon, sur la rive gauche de la Loire, doit constituer la première étape. Elle est programmée au 7ème plan et permettra de désengorger le C.D.482. Sur un tracé sinueux, établi sur le rebord de la plaine inondable, celui-ci écoule 7.500 véhicules par jour au pont d'Aiguilly, car il relie l'agglomération de Roanne à sa principale zone dortoir, établie autour de Charlieu. Ainsi, on remédiera en premier lieu aux relations entre Roanne et son voisinage immédiat

- les difficultés de circulation à l'intérieur de la région.

La montagne manufacturière constitue, en dehors de la ville-centre, le secteur le plus actif et le plus peuplé du Roannais. C'est encore vrai pour la demi-montagne et la montagne, si on les compare à la plaine. Mais dès qu'on la quitte, le tracé devient sinueux, les pentes fortes, le paramètre de visibilité atteint à peine 0,35 : on ne peut guère dépasser 60 km/heure, compte non tenu du brouillard et du verglas à la mauvaise saison. Les routes départementales, anciennes et nouvelles (8), ont conservé une chaussée étroite, qui épouse les accidents du relief. Leur revêtement est bon le plus souvent, mais il faut les élargir et les calibrer. Cela a été fait il y a une dizaine d'années pour certains secteurs de la route de Thiers par Villemontais et Saint-Just-en-Chevalet et dernièrement entre Charlieu et Cours. Le C.D.8, qui longe la grande faille de la Côte, de Boën-sur-Lignon à Changy va être porté aux normes des routes à grande circulation. Il en bénéficie déjà au nord jusqu'à Saint-Alban-les-Eaux et, au sud, de Saint-Germain-Laval à Amions. Il faudra attendre le 7ème plan pour voir se réaliser les travaux indispensables entre Roanne et le pays de Thizy. Le département de la Loire jusqu'ici s'est fait tirer l'oreille, alors que le département du Rhône a consacré de gros efforts aux liaisons entre Thizy, Cours, Amplepuis et Villefranche, Tarare, Lyon, par les routes des cols des Echarmeaux, du Pilon et des Sauvages. C'est tout un secteur périphérique qui se trouve gêné dans ses relations préférentielles avec Roanne. Le problème se pose dans les mêmes termes pour le triangle Charlieu - Chauffailles - La Clayette.

Le même retard dans la programmation et dans l'exécution des plans s'observe au niveau de l'agglomération roannaise. La seule oeuvre d'envergure a été entre 1965 et 1970 l'élargissement à quatre voies du pont du Coteau et la percée de la nationale 7 à l'intérieur de la ville, à la faveur d'une ancienne zone marécageuse, laissée en jardins et en dépôts. Mais le trafic de transit continue de traverser l'agglomération et aboutit à l'unique pont sur la Loire, qui est une véritable barrière, attestée par une batterie de cinq jeux de feux tricolores. Aussi toute une série de services comme les banques, les agences immobilières, des commerces de luxe se sont installés au Coteau depuis une dizaine d'années, pour être plus aisément à la portée de ses habitants et de ceux de la zone rurale de rive droite. La R.N.7 dans la traversée de la localité est l'un des points noirs de la route en France : le trafic plafonne à 15.000 véhicules/jour depuis 1972, avec des pointes saisonnières à 25.000, et elle reste coupée par le passage-à-niveau de la ligne Roanne-Lyon via Tarare. Pour détourner le trafic de transit, la rocade a été programmée au 6ème plan, mais l'essentiel reste à faire au cours du 7ème. C'est une voie express qui s'embranche sur la R.N.7 aux Buttes de Mably, contourne l'agglomération par le nord, doit franchir la Loire sur un second pont, longe la zone industrielle du Coteau, avant de rejoindre la vieille route. Quant à la rocade urbaine qui ceinture Roanne par le sud, de la voie ferrée à la Loire, elle a gagné le surnom de "rocade en pointillés", car si elle s'achève sur le finage de Roanne, elle n'est pas commencée au centre sur celui de Riorges, où la municipalité refuse des dépenses disproportionnées aux ressources de la commune. Le schéma d'aménagement urbain proposé en 1974 prévoit la réalisation ultérieure d'une rocade nord, des Buttes à la Loire, une pénétrante sud le long du fleuve et le prolongement de la rocade urbaine sur la rive droite jusqu'à la rocade est (10). Face aux "réalisations spectaculaires" de l'agglomération stéphanoise (autoroutes Givors-Firminy et Saint-Etienne - Clermont ouverte jusqu'à Andrézieux, rocade urbaine et voies périphériques), l'agglomération de Roanne apparaît comme le parent pauvre. Les crédits globaux consommés au cours du 6ème plan jusqu'en 1974 inclus, ont été pour les autoroutes de 126 millions pour l'agglomération stéphanoise, contre 2 pour l'agglomération roannaise. Avec les routes nationales et les tranches urbaines du Fonds Spécial d'Investissements Routiers, la part de l'arrondissement de Saint-Etienne est environ de 131 millions, contre 24 à celui de Roanne et 22,5 à celui de Montbrison, soit respectivement 73, 14 et 13% (12). Pourtant il aurait été de l'intérêt commun des deux plus grandes agglomérations du département d'être jointes par une autoroute, qui aurait constitué un premier pas vers l'axe ligérien (11).

*d) L'avion et les télécommunications.*

Sans parvenir à réduire l'enclavement, les liaisons rapides les plus modernes peuvent ne pas l'accentuer, si elles sont à même de remplir leur rôle spécifique. Le gros problème est de régler les équipements sur les besoins.

A cause de la proximité des aérodromes de Saint-Etienne - Bouthéon (50.000 passagers par an) et surtout de Lyon-Satolas, l'avion à Roanne ne peut jouer qu'un rôle strictement régional, pour les liaisons directes avec Paris et les voyages d'affaires par avions privés. La Cie Air-Alpes affrétait quotidiennement deux navettes dans chaque sens pour Paris en 1973, où elle a transporté 6650 passagers, soit un coefficient de remplissage de 50%. Il n'y a plus maintenant qu'une navette aller et retour. On a compté en 1973 830 vols pour l'aviation d'affaires. L'aérodrome de Roanne-Renaison dispose d'une piste de 1200 mètres et d'un bon équipement, mais il n'assure pas le décollage sans visibilité. Les dépenses d'infrastructure et le déficit d'exploitation sont pris en charge par tiers par la ville de Roanne, la Chambre de Commerce et le département. Comme on ne peut pas allonger la piste actuelle, un site a été réservé près de Briennon, dans le cadre du plan aéronautique national, fondé sur les perspectives de trafic en 1985.

Pour le téléphone, on assiste actuellement à une rapide accélération des investissements, qui permet une augmentation annuelle du trafic de 10%. Dans la circonscription de Roanne, la moyenne quotidienne des communications a été de 19.000 en 1974, dont 73% à l'automatique, contre 17.100 en 1973, dont 65% à l'automatique. La priorité est donnée à l'automatisation. Elle est réalisée pour l'ensemble de la circonscription de Roanne, à l'exception du groupement de Charlieu, qui en bénéficiera à la fin de 1976, et des centres locaux de Saint-Germain-Laval et Saint-Just-en-Chevalet, dont ce sera le tour au cours du premier semestre 1977. Dans les groupements périphériques, l'automatisation vient d'être réalisée dans ceux de Tarare, Thizy et Vichy, mais ne l'est pas encore dans ceux de Paray-le-Monial, Beaujeu, L'Arbresle, Le Bois d'Oingt, Feurs et Lapalisse. Il faut remarquer à ce sujet que la circonscription de Roanne ne couvre pas tout l'arrondissement et a fortiori, toute la zone d'influence. Or il faut acquitter 3 unités de base lorsqu'on téléphone de Roanne à Thizy, Bussières, Balbigny, Marcigny, La Clayette ou Chauffailles, au lieu d'une, sans limitation de temps, à l'intérieur de la circonscription. L'ouverture en septembre 75 du Grand Centre Interurbain (G.C.I.) de Saint-Etienne a débloqué les relations avec l'ensemble du territoire national. La capacité est accrue grâce aux relais hertziens qui viennent suppléer les câbles souterrains. C'est d'autant plus important que les principales entreprises commencent à transmettre des informations à des terminaux d'ordinateurs.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle, Roanne était choisie pour abriter la plus grande usine d'armement destinée au front de la Grande Guerre. C'est que les relations avec la capitale et les théâtres d'opérations étaient bonnes. On voit la dégradation intervenue depuis. La Région Roannaise et le Beaujolais textile n'ont plus le poids économique ni politique qui leur permette d'obtenir les investissements publics décisifs. Leur ambition, en dépit des qualités du carrefour roannais, n'est plus d'être traversés par un grand axe de circulation. Les équipements actuels et programmés, s'ils témoignent de progrès récents, les laissent en dehors de la zone de desserrement des métropoles lyonnaise et parisienne, avec lesquelles ils entretenaient des relations privilégiées. Enfin, les courants naturels qui portent vers Roanne les secteurs périphériques de sa zone d'influence sont contrariés par les limites administratives, quand les décisions sont prises dans le cadre départemental, ce qui est le cas des routes non prioritaires et, pour partie, des télécommunications.

## *2 - LA DEVITALISATION DES RELATIONS INTERNES A LA REGION.*

Pourtant, Roanne semble conserver son attraction antérieure sur une zone d'influence aux limites inchangées. Mais est-ce toujours du même type de services qu'il s'agit ? Alors que la Région Roannaise perd peu à peu cette autonomie étonnante qu'elle avait conservée face aux métropoles parisienne et lyonnaise, Roanne a tendance à concentrer les fonctions urbaines détenues précédemment par les petites villes. D'autre part, les secteurs situés dans les départements périphériques risquent de lui échapper, car ils cessent d'être desservis par ses établissements publics, en matière d'enseignement et de santé (13).

### *a) la pérennité apparente de l'attraction roannaise*

Les limites de la zone où domine l'influence de Roanne, sont fixées par le relief et par l'attraction concurrente des centres régionaux et sous-régionaux qui l'entourent : Vichy, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Lyon, Tarare, Villefranche. Au nord, il s'agit des petites villes de Digoin et de Paray-le-Monial, autour desquelles se regroupe "l'espace inorganisé devenu marginal" des pays de la Loire (14). Ce qui caractérisait l'influence de Roanne est la polarisation quasi exclusive qu'elle exerçait. Cela reste vrai dans certains domaines facilement observables (voir figure 1).

On se rappelle que le Roannais a fourni 6920 des 11.136 personnes originaires de la métropole établies dans l'agglomération entre 1962 et 1968 (15). Le "Pays Roannais", dont le titre traduit le sentiment d'appartenance commune, tire à 45.000 exemplaires, dont 34.000 pour ses éditions de Roanne

et de Charlieu. C'est l'un des premiers hebdomadaires régionaux de France, après un confrère du Nord et un autre de l'Ouest. Il touche près de deux personnes sur trois et comme c'est le seul journal à entrer dans beaucoup de foyers, il est le support obligé de la publicité et des petites annonces. Quant au trafic routier, un comptage effectué un jour de semaine normal de 1968 aux sorties de Roanne, montre que sur les 11.300 voitures légères appartenant à des résidents de l'agglomération et de sa zone d'attraction, 10.000 environ, soit 88% assuraient un déplacement de l'un à l'autre, alors que les échanges avec les départements limitrophes n'en concernaient que 1.200 et ceux avec le reste de la France, seulement 150. La zone d'attraction de Roanne fait figure de vase clos.

Les cartes qui figurent l'extension de ces différents critères se recoupent de façon étonnante. L'aire de diffusion des éditions de Roanne et de Charlieu du "Pays Roannais" trace les limites extrêmes de la zone d'attraction. Elle monte jusqu'à une ligne Matour-Le Donjon, à peu près équidistante de Paray-le-Monial au nord, de La Clayette et de Marcigny au sud. A l'est, elle s'arrête à la chaîne des Mollières et à la ligne de faite des monts de Tarare. Elle descend au sud jusqu'à une ligne Feurs, Boën-sur-Lignon, Noirétable et déborde à l'ouest la grande faille du Forez, jusqu'à une droite tracée de Viscontat, à 12 km. à l'est de Thiers, à Lapalisse. On retrouve les mêmes limites pour l'édition de Roanne de "l'Essor", hebdomadaire catholique, qui tire à 6.000 exemplaires. En dépit de la diminution des départs de la gare routière, à cause de la diffusion de l'automobile, la toile d'araignée des services réguliers d'autocars permet en outre de préciser le degré d'intensité des relations (fig.57). On note la barrière que constituent la chaîne des Mollières et la ligne de faite du plateau de Neulise, alors que des tentacules pénètrent à l'intérieur de la Montagne et de la Sologne bourbonnaise.

Ces limites sont confirmées aujourd'hui quand un service d'ordre majeur se crée. L'aire d'achalandage de l'hypermarché Record en 1974, établie à partir du domicile des clients ayant payé par chèque, se calque à peu de choses près sur la zone de diffusion du Pays Roannais. L'agglomération avec 56,35% fait à peu près jeu égal avec la zone d'attraction (43,65%). A l'intérieur de celle-ci, on note la prépondérance du Haut-Beaujolais et de l'est du plateau de Neulise, d'où sont originaires un tiers des clients. Puis on trouve, à peu près sur le même plan, avec chacun le quart environ, le secteur compris entre la R.N.7 au nord de Roanne et une ligne Roanne-Charolles, soit la région de Charlieu, la Sologne bourbonnaise et le Brionnais et le secteur compris entre cette section de la R.N.7 et la route <sup>de</sup> Thiers par Villemontais, soit la



plaine de Roanne, la Côte, la Montagne bourbonnaise, le nord et le centre des Monts de la Madeleine. Le sud des Monts de la Madeleine, y compris Saint-Just-en-Chevalet, et l'ouest du plateau de Neulise jusqu'à la R.N.82 n'en apportent que 6,5%. On retrouve enfin la faiblesse du "hors zone", avec moins de 15%.

La zone d'attraction de Roanne frappe par sa permanence: la toile d'araignée des services réguliers d'autocars a reconstitué le réseau ferroviaire régional (fig.16). Elle frappe par la vigueur de ses limites : les zones de recouvrement avec les aires d'influence voisines sont peu étendues et de faible rapport. Elle frappe enfin par sa cohésion interne, qui confine à l'exclusivité, au vase clos. Mais les services que diffuse la ville -centre émanent-ils toujours de centres de décision qui lui sont propres ?

*b) la dépendance croissante envers les centres de décision extérieurs*

La présence de centres autonomes, qui polarisent un territoire petit ou moyen et mettent en défaut la pyramide régulière de la hiérarchie urbaine, était caractéristique de l'ouest de la région lyonnaise. Comme Roanne, Saint-Chamond et Tarare avaient profité de la dissection du relief, pour se créer leur petite région à partir des relations de travail qu'elles commandaient (16). L'originalité de la région de Roanne tenait à sa taille et à sa position, en bordure de régions soumises à l'envahissante attraction parisienne, soit à partir de relais comme Nevers, Moulins et Bourges, soit de centres régionaux qui en relèvent directement comme Dijon et Clermont-Ferrand. Cette vigoureuse autonomie tenait à une forte base rurale, organisée autour de centres secondaires aux fonctions équilibrées, qui servaient de relais à l'attraction roannaise. C'est que les grandes maisons de textile, qui n'avaient pas vraiment abandonné le système de la fabrique, avec son cortège de travail à façon, d'intermédiaires et de genre de vie mixte, maintenaient la cohésion des activités industrielles, agricole, commerciale et financière. Cette autonomie ne devait pas résister à leur agonie au cours de la crise de 1965. La concurrence et l'uniformisation des genres de vie imposent partout des lois communes et les archaïsmes et le décalage qui subsistent ne se manifestent plus que par les types de mise en valeur caractéristiques de la "province".

- l'affaiblissement du commandement industriel.

Les entreprises locales avaient conservé leur indépendance, en dépit de leur taille modeste et de structures périmées, parce que la préférence impériale et le protectionnisme les maintenaient en marge des normes. Aujourd'hui, le tissage et les industries annexes sont pour l'essentiel intégrés à de grands groupes capitalistes. Mais les affaires liées à des initiatives et à des capitaux autochtones représentent toujours 80% de l'emploi, à peine moins qu'en 1964 : 88,5% (voir tableau 8, p.118). Or le textile rénové et les industries

spontanées qui ont pris le relais, sont largement tournés vers l'extérieur, lequel, dans les conditions du centralisme français, est essentiellement parisien. C'est vrai pour leur financement, car le système bancaire, dominé par les grandes banques, les organismes publics comme le Crédit National ou professionnels, est centralisé dans la capitale. C'est vrai pour les services aux entreprises, même si leur utilisation reste timide. Les entreprises de l'agglomération roannaise ont recours à l'extérieur dans la proportion de 90%, dont 65% à Paris, pour la publicité; de 53%, dont 31% à Paris pour l'import-export; de 47% pour la gestion et de 30% pour l'informatique (17). Enfin, il faut sortir de chez soi pour vendre. On sait qu'une des causes de l'effondrement des vieilles dynasties de la cotonne a été leur aveuglement à continuer d'attendre le négociant à l'usine, comme cela se faisait au début du siècle. Les emplois créés dans l'agglomération parisienne en bureaux, dépôts.. n'ont jamais été recensés, mais leur nombre est sans nul doute étonnant. Les Ets Biolay d'Amplepuis ont depuis 1970 un centre permanent d'exposition à la tour Maine-Montparnasse. Le record est sans doute détenu par le tissage de soierie Lorton : il occupe 30 personnes à Charlieu et 11 à Paris pour la vente directe aux décorateurs de la ville, de la province et de l'étranger. Il paraîtrait incongru d'organiser une foire spécialisée à Roanne, comme Carpi l'a fait pour la bonneterie, avant de la transférer à Bologne, et comme Vigevano continue de le faire pour la chaussure (18). La foire commerciale de Roanne, qui se tient en octobre est le rendez-vous banal des démonstrateurs d'électro-ménager et autres représentants en vins. Certaines bonneteries commencent à ouvrir des magasins publics de vente qui pratiquent des prix inférieurs à ceux du commerce de détail. Si leur réputation dépasse la région, le "shopping" pourrait être un élément d'une vocation touristique potentielle.

Dans les cas-limites, l'entreprise ne fait partie du complexe local que comme pôle attractif de migrations quotidiennes et fixateur de population. Quand elle est la seule ressource d'un bourg, elle se trouve gênée par l'insuffisante diversification des activités et elle multiplie les relations directes avec ses lointains clients et prestataires de services. On pense bien sûr aux entreprises intégrées ou décentralisées, qui dépendent d'un siège social le plus souvent parisien, comme Jalla-Boussac à Régnny, la teinturerie de la Nouvelle Texunion de Saint-Jean-la-Bussière ou la mine d'uranium de Saint-Priest-Laprugne. Mais c'est l'évolution que suit l'industrie spontanée, quand elle prend une dimension nationale et que se pose le problème du passage du stade de la moyenne entreprise familiale à celui de la grande entreprise. Ce vient d'être le cas des deux "locomotives" de la métallurgie, Potain et les A.R.C.T.



On a vu que Potain était à l'étroit à La Clayette. Ses nouvelles usines, à la recherche de la main d'oeuvre, ont été construites, après l'installation de Loirecord à Charlieu, à Moulins et sur l'axe rhodanien. Le siège administratif a été transféré en 1971 à Lyon-Ecully, ce qui a entraîné le déplacement d'une centaine de personnes. La maison-mère de La Clayette est devenue un établissement comme les autres, obéissant à des préoccupations "délocalisées", qui fixeront le destin de la petite ville. La "dérégionalisation" est encore plus frappante pour les A.R.C.T., firme bel et bien roannaise, qui ne peut tirer argument de l'isolement d'un bourg de montagne. Or, d'un jour à l'autre, la société familiale va être transformée en un holding coté en bourse. Les Crouzet, qui détenaient les deux tiers du capital, le tiers restant étant aux mains d'actionnaires étrangers, ont vendu le tiers de leurs actions à la Sofinex, filiale du Crédit Lyonnais, et à diverses compagnies d'assurances. La raison invoquée est la réalisation d'une opération de succession "à froid", car Henri Crouzet, qui atteint l'âge de la retraite, n'a pas d'héritier direct. Il y a eu certainement aussi la nécessité d'élargir la base financière, au moment où la saturation du marché des machines à texturer les fibres synthétiques conduit l'entreprise à diversifier sa production en amont, en installant un département de matériel de filature. Certes la famille Crouzet a pris la précaution de limiter à 35% la participation de Sofinex; elle reste majoritaire et conserve les postes-clés. Mais pour combien de temps ? Et, coïncidence troublante, la mise en place de la nouvelle société va de pair avec la construction d'une usine au Brésil, qui doit compter 800 ouvriers. L'intersyndicale craint qu'elle serve un jour, non seulement à approvisionner le pays-hôte comme le dit la direction, mais le continent américain tout entier; elle entrerait alors en concurrence avec l'usine-mère (19). L'attachement à la région d'origine est, on le sait, beaucoup mieux garanti par le patronat local, quelles que soient ses faiblesses, que par un conseil d'administration de financiers qui raisonnent en termes de rentabilité.

- la stagnation relative du tertiaire privé.

L'autonomie du Roannais reposait en outre sur la capacité de la ville-centre à satisfaire les besoins en services de ses habitants, du reste peu exigeants. Un aspect, particulièrement remarquable, était la compensation des flux monétaires saisonniers entre l'embouche et la cotonne, qui avait permis à la Banque Régionale du Centre de contrôler 40% du mouvement des capitaux. Mais l'entrée en lice du Crédit Agricole d'une part, l'intégration aux groupes nationaux de ce qui reste du textile traditionnel d'autre part, ne lui ont plus permis de faire cavalier seul. En 1968, elle a été absorbée par la Banque Nationale de Paris et les dix agences les plus excentriques ne dépendent plus

de la succursale de Roanne, mais ont été rattachées à celles de Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Vichy, Nevers, Chalon -sur-Saône.

Les études faites vers 1965 ont montré que le niveau de l'équipement commercial et des services aux personnes (santé, droit...) était à Roanne comparable, sinon supérieur à celui des autres villes moyennes de la région Rhône-Alpes. Il le reste dans les rubriques d'alors. Rénovations et extensions ont été réalisées. Il faut maintenant beaucoup de bonne volonté pour trouver dans le centre un magasin défraîchi. Bien des négoce de gros se sont installés sur les zones industrielles pour pouvoir s'étendre. Deux nouvelles cliniques privées, une maternité et un centre de repos, se sont édifiés.

Mais l'initiative locale a été quasiment absente face aux besoins nouveaux ou aux formules nouvelles imaginées pour satisfaire des besoins permanents. C'est le cas de la presse quotidienne régionale. Le Progrès de Lyon, le Dauphiné Libéré de Grenoble, la Dépêche et l'Espoir de Saint-Etienne, réunis en pool au sein de l'Agence A.I.G.L.E.S. ont pris la place vacante. Le tirage de l'édition de Roanne, commune aux 4 titres pour les pages locales est de 23.000 exemplaires, et on estime que "Centre-Dimanche", particulièrement recherché...pour le tiercé, a sur l'agglomération une vente double de celle du "Pays Roannais". C'est aussi le cas pour les formes modernes du commerce de détail. Les grands magasins, Les Dames de France et Prisunic, établis avant la Grande Guerre ou entre les deux guerres, sont longtemps restés seuls. Ce vide va être comblé, tardivement d'ailleurs, par des initiatives extérieures. Les études de marché se révèlent encourageantes, grâce au double salaire et à l'épargne disponible témoignée par le montant des dépôts à la Caisse d'Épargne. D'abord ouvrent deux supermarchés situés au cœur de la ville : SUMA monté par les Docks Lyonnais en 1967 et le Super-Casino en 1970. En 1972 s'établit au nord de l'agglomération, sur la route de Paris, l'hypermarché Record, avec 7.000 m<sup>2</sup> de surface de vente consacrés en majorité au non alimentaire et un parking de 2.000 places. Il est complété par une cafeteria, un bowling, une agence postale et vingt boutiques louées par des commerçants locaux, pour réaliser un Centre Commercial. Il emploie 200 personnes, y compris les secteurs-fabrications de la boulangerie, de la pâtisserie et de la charcuterie. La progression est conforme aux prévisions et le place dans les six premiers des 101 points de vente de sa catégorie, avec une croissance qui se situe entre 25 et 30% pour le premier semestre 1975. Enfin, les dépôts-ventes se sont multipliés dans les locaux industriels disponibles et aux sorties de l'agglomération.

Le chiffre d'affaires du grand commerce est estimé en 1974 à 160 millions toutes taxes comprises, dont la moitié pour Record. On peut rapprocher

ce nombre des 160 millions pour le commerce alimentaire et 40 millions pour les commerces textiles et divers, donnés par la Banque de France pour l'arrondissement en 1972. Même si la sous-estimation du chiffre d'affaires des détaillants est patente, on voit que la place était bonne à prendre. L'agglomération a d'ailleurs souvent servi de tremplin. C'est ainsi que Record a été le premier hypermarché lancé par un commerçant viennois, qui avait réussi dans les supermarchés alimentaires, établis dans la région Rhône-Alpes, à l'enseigne de Forum ou du Capitole. Le Record de Roanne a été suivi d'un second à Chasse, d'un 3ème à Sallanches, d'un 4ème à Bourges; le dernier né a été ouvert en mai 75 à Vaulx-en-Verin. La société s'appelle d'ailleurs "Société Roannaise des Grands Magasins", mais le siège social a été transféré à Lyon-Ecully dès la création du 3ème hyper (20). On relève cependant quelques initiatives locales : la boucherie de Saint-Vincent-de-Boisset, qui fut chronologiquement la première "grande surface", le magasin de meubles Perrin à la sortie est de la R.N.7 et la Société Riorgeoise d'Alimentation qui regroupe 4 commerçants indépendants et exploite deux supermarchés Unico. Mais on peut évaluer du quart au tiers la part du commerce de détail ainsi contrôlé par les firmes extérieures, le plus souvent rhône-alpines. Non seulement elles ont pénétré un domaine jusque là sauvegardé, mais elles ne font pas travailler les grossistes de la place, quand elles ont leur propre chaîne d'achat.

Alors que le manque de dynamisme ouvre la Région à des influences extérieures, celle-ci est trop étroite pour quelques firmes en pleine expansion. On est surpris de trouver dans cette catégorie le très traditionnel "Pays Roannais". Si "le Pays Beaujolais" n'a qu'un millier de lecteurs dans les environs de Villefranche et n'est conservé que pour les annonces légales, "Le Pays d'entre Loire et Rhône" tire à 8.000 exemplaires et est aussi lu dans les cantons de Tarare, Lamure, Monsols, Le Bois d'Oingt, Saint-Laurent-de-Chamousset que "le Pays Roannais" dans son aire de diffusion. On se rappelle que l'entreprise Grangette et Passager réalise pour le préfabriqué, l'essentiel de son activité autour de Clermont-Ferrand et le long de l'axe rhodanien, qui fixent trois des quatre centres de travaux. Enfin, dans le domaine notoirement insuffisant des services aux entreprises, deux maisons autochtones ont acquis des positions très solides : il s'agit d'une affaire de matériel de bureau et, plus inattendu encore, d'une firme d'informatique. La société Roche-Informatique a été fondée en 1961 par un expert-comptable de Roanne, qui a suivi les cours de l'Institut de Contrôle de Gestion de Paris. Les débuts furent difficiles, car il fallut persuader les utilisateurs éventuels, peu nombreux et peu motivés compte tenu de la taille et des habitudes des entreprises, des avantages d'une technique révolutionnaire. Cependant dès 1968, l'affaire emploie une trentaine de personnes formées sur place, sauf les cinq analystes que l'on

a fait venir de firmes concurrentes. Aujourd'hui, l'effectif est de 45 et l'appareil utilisé est un I.B.M. 360-370, à bandes et à disques. L'élimination des bandes perforées facilite les relations avec la clientèle lointaine. Or, depuis 1968, la croissance repose sur elle et la moitié du chiffre d'affaires est faite actuellement en dehors de l'agglomération. La prospection s'étend aux régions Rhône-Alpes, Auvergne et Bourgogne, spécialement en direction de certaines professions auxquelles on propose des systèmes d'analyse adaptés : administrateurs de biens, grossistes, comptables, fabricants d'articles vestimentaires dépendant de la mode, production en série... Des travaux sont même effectués pour un négociant de Toulouse et de grands groupes nationaux.

Le dynamisme de ces firmes rappelle celui de l'industrie spontanée. Mais leur petit nombre ne compense pas le déficit de la "balance des services". L'obligation où elles se trouvent de recourir à l'extérieur témoigne de la dilution de la Région dans un ensemble plus vaste, pour les spécialités les plus évoluées. Et on peut toujours craindre le glissement futur des sièges sociaux vers le centre de plus grande activité.

#### *investissements*

c) la départementalisation des ~~services~~ publics et l'attraction des secteurs périphériques vers les centres administratifs.

Lorsque la ville-centre joue de moins en moins un rôle spécifique pour les relations industrielles ou les services privés, les usagers sont tentés de l'abandonner pour un autre centre qui leur offre des commodités semblables ou supérieures. Cette évolution logique peut être entravée ou favorisée par la fréquentation des services publics. Jusqu'à une date récente, la zone d'influence de Roanne coïncidait avec l'aire de recrutement de ses lycées et du Centre Hospitalier. On profitait de conduire un enfant à l'internat ou d'aller rendre visite à un malade, pour faire ses courses ou aller consulter un spécialiste. Mais la tendance actuelle est de planifier les équipements à l'intérieur du département et d'imposer par des mesures dissuasives le respect des cartes de desserte prévues par l'administration.

La proportion des élèves non originaires de l'agglomération a été longtemps très élevée, car il n'existait que le lycée de Charlieu et quelques cours complémentaires. Pour le second cycle, elle était estimée au tiers des effectifs. Pour le premier cycle, une statistique de 1964 portant sur les 3.800 élèves des établissements publics et privés montre qu'un millier viennent de l'extérieur, dont 145 de Saône-et-Loire et 100 du Rhône. La vocation régionale du Centre Hospitalier de Roanne est nettement affirmée. L'origine géographique est connue en 1963 pour 8.843 malades sur 10.243 entrées. La moitié viennent de l'agglomération, 30% du reste de l'arrondissement et 20%

des cantons périphériques du Rhône (1371, dont 887 pour le canton de Thizy), de Saône-et-Loire (998, dont 373 et 281 pour les cantons de Marcigny et de Chauffailles) et de l'Allier (140) (21). En 1969 encore, le taux de fréquentation du Centre Hospitalier rapporté à la population de chaque canton, met Thizy en 4ème position (58,4 ‰), immédiatement derrière Roanne (69,2), Saint-Haon-le-Chatel (63,8) et Perreux (60,8). Amplepuis est au 9ème rang (44,4 ‰), devant Charlieu, Marcigny (42,9) et Chauffailles (40 ‰), qui précèdent Néronde et Saint-Germain-Laval (22).

La multiplication des C.E.G. et des C.E.S. soulage les effectifs du premier cycle. Il en a été construit à Roanne (Lucien Sampaix), Riorges, Le Coteau, Régnay, Marcigny, La Clayette, Chauffailles, Charlieu, Thizy, Balbigny, Saint-Germain-Laval, Saint-Just-en-Chevalet, Le Mayet-de-Montagne et La Pacaudière. Un autre est prévu au 8ème plan à Renaison. Deux nouveaux C.E.T. ont été établis dans l'agglomération (Lucien Sampaix et Le Coteau) et une section technique à Saint-Germain-Laval (23). Cela n'a guère d'incidences sur l'attraction régionale de Roanne, car le premier cycle fait maintenant partie des services banaux. La rigidité de la carte scolaire établie pour le second cycle porte davantage à conséquence. Elle fait obligation aux élèves de l'Allier, d'aller au lycée de Vichy, à ceux de la Saône-et-Loire de fréquenter ceux de Digoin ou de Charolles. Les élèves du canton de Thizy et d'Amplepuis ont été rattachés au lycée de Tarare, mais les difficultés de circulation au col des Sauvages ont fait renoncer à l'obligation. La fréquentation du Centre Hospitalier de Roanne est gênée pour les malades de l'Allier par la difficulté de se faire rembourser à leur Caisse Primaire de Sécurité Sociale. Il va sans doute en être de même pour les cantons de Saône-et-Loire, quand la modernisation et l'agrandissement de l'hôpital de Paray-le-Monial, prévu pour 400 lits et 80.000 habitants seront achevés. Le mauvais entretien des chemins départementaux situés aux confins, à cause du peu d'intérêt que leur témoignent les Conseils Généraux, est un handicap supplémentaire.

Ainsi le secteur du Mayet-de-Montagne et les cantons de Saône-et-Loire qui font partie de l'espace économique roannais, passent progressivement sous l'influence respective de Vichy et du complexe administratif qui se constitue sur Digoin et Paray-le-Monial. Alors que Charolles est dépouillée peu à peu, Digoin a été dotée de la Cité Scolaire et Paray devient un pôle médical, avec l'hôpital, les deux cliniques et une trentaine de praticiens. Elle attire toujours près de 2.500 élèves, avec un enseignement privé très important et l'ouverture d'un C.E.S. et d'un C.E.T. Elle est en outre siège de subdivision de l'E.D.F., des Eaux et Forêts et des Ponts et Chaussées. En revanche le mouvement centrifuge de départementalisation est peu prononcé pour le canton de Thizy, en raison de la proximité et des contraintes du relief. Ainsi,

la circonscription ASSEDIC de Roanne a été amputée en 1969 des cantons de Saône-et-Loire, mais conserve ceux de Thizy et d'Amplepuis. Il en fut de même en 1974 pour le district de football du Roannais !

Ce démembrement a pu se produire parce que Roanne n'a pas été dotée des équipements d'un centre régional. Autour de 1960, les directions d'arrondissement de l'E.D.F. et de la S.N.C.F. ont été regroupées à Saint-Etienne. On ne trouve pas d'échelon d'enseignement supérieur, bien que les classes terminales des seuls établissements de la ville dépassent le niveau des 500 élèves. Peut-on considérer comme un premier pas, la mise en place en octobre 75, par la Chambre de Commerce et l'Université de Saint-Etienne, de la capacité en droit, qui intéresse aussi les salariés et fonctionnaires désireux de formation continue ? En revanche, l'approbation, le 8 octobre 1971, du plan-directeur garantit le statut du Centre Hospitalier Régional accordé en 1961 à l'hôpital. Ce plan prévoit 110 millions de travaux échelonnés sur une dizaine d'années et le sauvera de la banalisation à laquelle l'aurait condamnée la saturation. En effet, conçu pour 709 lits, il en abritait 876, dont beaucoup ne correspondaient plus aux normes (24). En 1968, déjà, il comptait plus de 14.800 hospitalisés et 710 agents.

Pour renforcer la cohésion de la Région, apparaît de temps en temps dans certains milieux d'affaires le vœu que Roanne devienne la préfecture d'un département nouveau, calqué sur sa zone d'influence. Cette revendication est fort irréaliste, quand on connaît l'inertie des cadres administratifs nationaux et suffirait-elle à pallier les causes profondes du déclin du dynamisme de la ville ? Il faut dire aussi que Roanne demeure une sous-préfecture privilégiée. Elle dispose de sa propre caisse primaire d'Allocations Familiales et de Sécurité Sociale, de ses propres Chambres de Commerce et des Métiers. Elle est le siège, pour l'arrondissement et un nombre variable de cantons limitrophes, de fédérations de syndicats, d'organismes semi-publics et professionnels, sans parler des groupements sportifs et culturels. Elle vient d'être dotée de nouveaux équipements publics de caractère économique : un abattoir moderne, terminé en 1968, qui a reçu l'agrément pour l'exportation dans la C.E.E. et où se font les abattages pour tout l'arrondissement, à l'exception du secteur de Charlieu, et l'un des 138 magasins-entrepôts des douanes existant en France, qui permet le dédouanement sur place, qui fonctionne depuis mars 73 (26). Pour garantir le respect des solidarités économiques, la solution serait à chercher dans une circonscription de planification, analogue au comprensorio italien : celui de Prato chevauche les limites de plusieurs provinces pour retrouver celles de la zone d'attraction (25).

Les solidarités humaines du Roannais sont bien apparues à la hiérarchie catholique, quand fut étudié le découpage de l'archidiocèse de Lyon,

devenu trop lourd à administrer. En 1970, quand furent érigés les diocèses de Vienne et de Saint-Etienne, la création de celui de Roanne échoua à cause de l'opposition des curés du Brionnais, désireux de rester attachés à Autun. Cependant le Roannais forme le ressort de l'archidiaconé de Roanne, doté depuis 1970 d'un évêque auxiliaire résident. Il n'est pas le seul exemple de divorce entre les régions établies au contact des réalités vécues et le carcan des circonscriptions administratives !

*d) Roanne, centre dominateur d'une région dominée.*

En dépit du déclin de son rayonnement, Roanne n'en reste pas moins la "grande ville" aux yeux des habitants du Roannais. Cela vient de la faiblesse persistante, surtout pour l'offre d'emplois, des centres régionaux environnants. D'autre part, la prise de contrôle par des firmes extérieures des secteurs délaissés par l'initiative locale prolonge l'attraction de la ville, sans que l'utilisateur soit conscient du phénomène de dépendance. Aussi la population continue-t-elle à s'y regrouper : entre 1968 et 1975, la part de la zone de croissance de l'agglomération dans <sup>la population de</sup> l'arrondissement est passée de 58,5 à 62%. Son rôle comme foyer d'appel de la main d'oeuvre industrielle a progressé, si ce n'est en quantité (27), du moins qualitativement. Les migrations pendulaires se sont étendues aux districts textiles les plus touchés par la crise et, des petites villes, sont venus beaucoup de techniciens et de cadres moyens. Enfin l'agglomération continue de rassembler plus des trois quarts des salariés du secteur tertiaire privé de la circonscription ASSÉDIC et ce pourcentage serait plus fort si on tenait compte de la fonction publique.

L'attraction de Roanne n'a pas été compensée en effet par le développement des petites villes-relais. Charlieu en a été longtemps le type achevé. Sans remonter à la fin du XIX<sup>e</sup> Siècle, où elle possédait sa banque privée, son journal, ses grossistes, elle est restée longtemps un centre aux fonctions équilibrées, qui rayonnait sur une vingtaine de communes de son canton et des cantons voisins de Belmont et de Semur-en-Brionnais. Elle était à la fois centre industriel grâce à ses maisons de soierie; centre agricole grâce au marché du samedi; centre commercial pour les achats quotidiens comme l'alimentation, mais aussi courants comme le vêtement, la quincaillerie, les livres; centre intellectuel avec le lycée et le petit séminaire. Aujourd'hui, elle ne conserve son attraction que pour les services courants qui ont, bien sûr, évolué : le C.E.S., le bureau du Crédit Agricole, magasins et ateliers d'électro-ménager et de machines agricoles ont fait leur apparition. Mais on va chaque semaine en automobile "faire le plein" aux grandes surfaces de Roanne. Le petit séminaire a fermé. L'existence du lycée est menacée. Les jeunes se plaignent de l'absence de loisirs. Certes la métallurgie a remplacé la soierie

comme foyer d'appel de main d'oeuvre, mais Loirecord n'est pas une entreprise autochtone. La régression du pouvoir de décision industrielle est l'une des explications de l'affaiblissement du niveau des services. La seconde est la diminution de la base rurale : la population des communes rurales du canton de Charlieu est tombée de 12.000 à 7.000 entre 1882 et 1968. Charlieu et Pouilly en ont peu profité, puisque la leur n'est passée que de 7.600 à 8.000.

Les petites villes-relais qui se trouvaient le long de la R.N.7 comme La Pacaudière et Saint-Symphorien-de-Lay, au pied de la Côte comme Ambierle, Renaison et Saint-André d'Apchon, ou dans la montagne comme Saint-Just-en-Chevalet sont réduites aujourd'hui au rang de bourgs-centres, qui n'ont qu'un choix incomplet de services courants. C'est ainsi que les habitants de Saint-Just-en-Chevalet ne trouvent qu'en partie sur place satisfaction pour leurs achats en vêtements et en électro-ménager et doivent "descendre" à Roanne pour les livres, la photo, la radio et la télévision. Les artisans vont s'y fournir en pièces de rechange et les commerçants ont recours aux grossistes et aux entreprises d'aménagement de magasins (28). La régression est encore plus forte à Saint-Haon-le-Châtel, qui a perdu ses juridictions à la chute de l'Ancien Régime et à Perreux, à cause de la proximité de l'agglomération: ces chefs-lieux de canton sont réduits à l'état de "bourgs de poche". Les vieilles rues offrent le spectacle désolant de l'indigence et de l'abandon, à cause des nombreuses devantures fermées ou défraîchies. On trouve beaucoup plus de magasins remis à neuf dans les bourgs qui ont connu un renouveau grâce à l'industrie spontanée, comme Saint-Martin d'Estreaux, Violay et Saint-Just-la-Pendue. Les salaires des ouvriers y ont apporté ou ramené animation et prospérité. Mais les traditions demeurent et les villages industriels ne sont pas forcément les mieux placés pour desservir un "canton rural". Il y a concurrence plus que complémentarité entre l'ancien et le nouveau réseau de bourgs-centres, si bien que toute la bande centrale de l'arrondissement parcourue par la Nationale 7 est englobée dans la zone d'influence immédiate de Roanne. Au sud de la ligne de faite du plateau de Neulise, les bourgs-centres de Balbigny et de Saint-Germain-Laval se rattachent aux petites villes de Feurs et de Boën-sur-Lignon et, par là, à la région stéphanoise (voir fig.1).

A la périphérie nord et est du Roannais, les petites villes restent nombreuses et actives, mais continuent-elles à remplir leur rôle de relais, indispensable au rayonnement de l'agglomération ? Marcigny demeure le chef-lieu agricole du Brionnais et du sud-est de la Sologne Bourbonnaise, mais la population diminue rapidement et les échanges s'organisent sur le plan national autour du marché de Saint-Christophe. Le remarquable dynamisme des services à La Clayette, où l'on trouve supérettes, grossistes, concessionnaires survivra-t-il à l'arrêt de l'extension de l'établissement Potain ? Le commerce



local a toujours été vivant à Cours et le développement des entreprises autochtones maintient des relations étroites avec la ville-centre. Thizy apparaît au contraire de plus en plus comme une cité-dortoir, une annexe, alors qu'Amplepuis affirme une personnalité frondeuse : ici, comme à La Clayette, la situation et les liaisons ferroviaires directes facilitent les relations avec Lyon. Ainsi, l'influence de Roanne, quasi exclusive, voire étouffante au centre, tend à se restreindre à la périphérie.

Le Roannais, qui pouvait encore passer il y a une dizaine d'années, pour le type de la petite région autonome (29) voit se dérégler les liens qui unissaient à la ville-centre, campagne et petites villes. L'indigence des centres régionaux situés au nord et à l'ouest dans la vaste zone de bocages sous-peuplés consacrés à l'élevage charolais, la rigueur des obstacles naturels qui limitent à l'ouest l'aire de desserrement de la métropole lyonnaise maintiennent le jeu des flux traditionnels. Mais la prépondérance de Roanne n'est plus en partie que le support d'initiatives extérieures et elle n'empêche ni la constitution de pôles autonomes à partir des réussites de l'industrie spontanée, ni l'abandon des secteurs périphériques à l'attraction lyonnaise ou à celle des centres administratifs. La sauvegarde de la cohésion du Roannais paraît devoir passer par la modernisation des fonctions et des équipements de l'Agglomération et par l'intégration de celle-ci à la hiérarchie urbaine de la région Rhône-Alpes. Mais les pesanteurs de la "province", les lourdeurs du centralisme parisien, l'absence de choix véritable en faveur de Lyon, la relativité du souci de localisation dans les décisions prises par les grands groupes capitalistes rendent, au moins dans le cadre des structures économiques actuelles de la France, cette hypothèse bien improbable.



3 - LES ENSEIGNEMENTS DU RECENSEMENT DE 1975 : STAGNATION DE LA POPULATION ET ACCENTUATION DES DESEQUILIBRES INTERNES.

L'évolution démographique récente renforce ces craintes. Les résultats provisoires du recensement de la population de 1975 pour les départements de la Loire et du Rhône montrent que l'agglomération de Roanne redevient le seul pôle d'attraction d'une région qui continue à perdre sa substance au profit des zones métropolitaines (30) (voir fig.58).

a) une population stable à proximité de métropoles en expansion.

Les zones métropolitaines voient leur population croître plus vite que la moyenne nationale. Cette augmentation porte principalement sur la périphérie des métropoles, sur les villes-relais, mais aussi sur l'ensemble des territoires de l'aire de desserrement. Ainsi, alors que la région Rhône-Alpes a connu de 1968 à 1975 un taux moyen annuel d'accroissement de 0,8% égal à celui de la France, le département du Rhône qui, à l'exception des Monts du Beaujolais et du Lyonnais, est inclus dans l'aire de desserrement de Lyon, enregistre un taux de 1,5%. Ce taux atteint 5% pour l'unité urbaine INSEE de Lyon, en dehors de Lyon et de Villeurbanne. Il est de 2,4% pour l'agglomération grenobloise. Il dépasse 2% pour les villes moyennes atteintes par le desserrement de Lyon, comme Bourg-en-Bresse, ou incluses dans la zone métropolitaine de l'avant-pays alpin qui se développe de Grenoble à Genève : il est de 2,2% à Chambéry et de 3,3% à Annecy. Il en va de même pour les villes plus petites : on trouve 3% à Villefranche, 2,2% à Thonon et même 2% à Givors, en dépit de structures industrielles anciennes. Les cantons à population rurale dominante qui entourent l'agglomération lyonnaise bénéficient eux aussi de taux élevés et en progression : 2,7% au lieu de 1,6% entre 62 et 68 pour Anse, 1,7% au lieu de 1 pour Mornant, 1,6% au lieu de 0,6 pour L'Arbresle et le Bois d'Oingt.

Bien différente apparaît l'évolution du Roannais et du Beaujolais Textile. Pour l'ensemble, le taux d'accroissement annuel tombe à 0,2%, ce qui, compte tenu de l'accroissement naturel, laisse apparaître un solde migratoire négatif. Et ce ne sont pas les résultats non encore disponibles des cantons de Saône-et-Loire et des communes de l'Allier qui amélioreront le bilan. Pour l'agglomération de Roanne, le taux d'accroissement est de 1%, ce qui la place au dernier rang des villes moyennes de la région Rhône-Alpes. Ces taux restent à peu près semblables à ceux observés depuis la stabilisation de la population à partir de 1946. Mais le dernier recensement fait apparaître une modification de la dynamique de la distribution interne. En fait, elle a commencé, pour la montagne manufacturière, avec la crise textile de 1965, dont les effets étaient déjà sensibles dans le recensement de 1962 (voir tableaux 4 et 5).

Tableau 4 - Evolution de la population sans doubles comptes de l'arrondissement de Roanne et des cantons d'Amplepuis, Lamure, Monsols, Thizy et Tarare de 1962 à 1975

	1962	1968	1975
arr. de Roanne	152.412	156.579	161.003
cantons du Rhône	56.213	54.794	52.161
total	208.648	211.373	213.564
petites villes (a)			
- arr. de Roanne	26.091	27.070	27.045
- cantons du Rhône	36.046	35.914	35.313
total	62.137	62.984	62.358
agglom. de Roanne			
- les 4 comm. de base	70.627	74.931	79.543
- pop. totale estimée (b)	70.627	76.500	85.000
popul. urbaine (b)	132.764 (64%)	139.500 (66%)	147.300 (70%)
popul. rurale (b)	75.884	72.000	67.600

Source : INSEE, Recensements de 1968 et 1975 (résultats provisoires)

(a) voir tableau 6

(b) voir texte, p. 276 et note 34

Tableau 5 - Comparaison de l'évolution de la population dans le Roannais et le Beaujolais Textile de 1936 à 1975

circonscriptions (a) en % par an	1936-1962		1962-1975		
		dont 54-62		dont 62-68	et 68-75
ensemble région	0	+ 0,25	+ 0,2	+ 0,23	+ 0,17
populat. rurale	- 0,4	- 0,4	- 0,85	- 0,83	- 0,88
petites villes	+ 0,3	+ 0,4	+ 8	+ 0,2	- 0,15
agglom. de Roanne	+ 1,1	+ 1,4	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,6

(a) 1936-1962 : voir tableau annexe 4

1962-1975 : voir tableau précédent

b) l'arrêt de la reprise des petites villes et l'aggravation de l'abandon des campagnes.

On constate depuis lors une accélération de l'exode rural, l'arrêt de la courte reprise des petites villes et <sup>la</sup> concentration croissante de la population à Roanne, bref une situation qui renoue avec celle de la longue période

de déclin comprise entre le maximum de 1896 et 1936. L'examen du recensement de 1975 montre la résorption des zones de croissance extérieures à Roanne, dont l'apparition avait été la grande originalité de l'après-guerre. Celles qui étaient liées à la reprise jusqu'en 1960, puis à la rénovation des zones textiles disparaissent.

Tableau 6 - Evolution de la population sans doubles comptes des petites villes de la Loire et du Rhône de 1962 à 1975

	1962	1968	1975
Loire :			
agglomération de Charlieu (a)	10.338	10.764	11.096
St-Martin d'E.-La Pacaudière	2.386	2.451	2.681
St-Just en Ch.-St-Priest Lap.	2.774	2.800	2.533
Balbigny	1.840	2.023	2.306
St-Germain-Laval	1.569	1.721	1.777
Régny	2.394	2.414	2.133
St-Just-la-Pendue - Violay Bussières	4.790	4.777	4.519
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	26.091	27.070	27.045
Rhône :			
agglomération de Cours (b)	7.071	6.614	6.255
" Thizy (c)	7.554	7.555	7.337
" Amplepuis (d)	6.426	6.402	6.275
" Tarare (e)	15.014	15.343	15.446
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	36.065	35.914	35.313

(a) Charlieu, Chandon, St-Denis-de-Cabanne, St-Nizier et Pouilly-sous-Charlieu

(b) Cours, La Ville, Pont-Trambouze

(c) Thizy, Bourg-de-Thizy, Marnand

(d) Amplepuis, St-Jean-la-Bussière

(e) Tarare, St-Marcel l'Eclairé, Pontcharra, St-Forgeux, Les Olmes

Régny, Thizy, Amplepuis avec Saint-Jean-la-Bussière et les bourgs qui ont profité de l'essor du tergal, comme Saint-Jean-la-Pendue, ont atteint en 1968 un maximum secondaire et leur population recommence à décliner. Le "grand" Tarare n'a gagné que 100 habitants. Les secteurs de Cours et de Panissières enregistrent un taux de diminution annuel proche de 1%. Si l'on s'explique le déclin de la zone de Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Priest, à cause du ralentissement de la mine, force est de constater le rétrécissement des zones de Saint-Germain-Laval et de Balbigny à la seule commune-centre, ainsi que le piétinement de celle de Charlieu, qui bénéficie pourtant du desserrement de Roanne : or ces trois zones sont maintenant à prépondérance métallurgique. La zone de

Lamure disparaît. La seule à progresser est celle de Saint-Martin d'Estreaux - La Pacaudière (voir tableau 6). Sans doute les résultats de Saône-et-Loire ne modifieront-ils pas sensiblement ce constat, qui ne doit rien aux conséquences de la crise de conjoncture commencée en juillet 1974. Ainsi la croissance indéniable de l'activité industrielle des petites villes ne s'est pas accompagnée d'un accroissement parallèle de leur population. Au fond, ce paradoxe n'en est pas un. L'infériorité des salaires et des conditions de vie reste telle, malgré les progrès récents, que l'atténuation d'un réel surpeuplement est logique.

La résorption des pôles de croissance va de pair avec l'aggravation du dépeuplement des zones d'abandon consécutive à l'accélération de l'exode rural et au vieillissement. Compte <sup>non</sup> tenu des secteurs de l'Allier et de la Saône-et-Loire, 17 communes ont perdu en sept ans plus du cinquième de leur population. Le triste record est détenu par Dancé, au nord-ouest du plateau de Neulise, qui ne conserve que 117 de ses 177 habitants, soit -5,7% par an. Les villages de la montagne manufacturière sont fortement touchés : ainsi Mardore, près de Cours, tombe de 601 à 430 hab. (-4,7%) et Cottance, près de Panissières, de 668 à 532 (-3,2%). Le dépeuplement devient la loi des campagnes, situées en dehors des zones de croissance des villes, qui tendent à se restreindre à la seule agglomération roannaise.

c) l'agglomération roannaise, à nouveau unique pôle de croissance.

Celle-ci continue de s'étendre autour des 4 communes de base (31) : Roanne, Le Coteau, Riorges et Mably, dont le territoire commence à être saturé, sauf à Mably. La population propre de Roanne n'a augmenté que de 0,5%. Mais la zone de croissance s'est encore développée : elle est passée de 85.600 hab. en 1962 à 91.200 en 1968 et à près de 100.000 en 1975. Les plus forts accroissements se trouvent dans les communes périphériques : le flambeau est porté par Commelle-Vernay, qui passe de 912 à 1.383 hab., soit + 51,6% et + 6,1% par an. Ils sont encore appréciables le long de la Côte : ainsi Saint-André d'Apchon, à 10 km. du centre, passe de 1154 à 1347, soit + 16,7 et 2,2% par an. Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer la population de l'agglomération réelle. Elle ne se confond ni avec celle des 4 communes de base, ni avec celle des 7 communes de l'unité urbaine de l'INSEE, ni avec celle de la zone de croissance, puisque celle-ci englobe des noyaux villageois qui continuent d'avoir leur vie propre. Pour tenter une approximation minimale, nous avons ajouté à la population de l'agglomération stricto-sensu l'accroissement de population intervenu depuis 1962 dans la zone de croissance située à l'extérieur des 4 communes, soit 5.370 hab., ce qui donne près de 85.000 hab.(31). Calculé sur ces bases, le taux de l'accroissement annuel de l'agglomération passe à 1,60% entre 1968 et 1975, ce qui doit refléter la réalité. Mais parallèlement, la population a

diminué de 4.000 habitants dans le reste de l'arrondissement et de 2.200 dans les cinq cantons du Rhône, dont 1200 pour Thizy et Amplepuis, soit de 0,7% environ par an. Or l'accroissement de l'emploi n'a pas été plus fort à Roanne que dans le reste de la circonscription ASSEDIC. Le maintien de l'attraction tient au désir des gens de la campagne et des petites villes de se rapprocher de leur lieu de travail, mais aussi de profiter des avantages de la "grande ville" : salaires supérieurs et équipements plus complets.

Cette attraction, à nouveau sans contrepoids, ne laisse pas d'être inquiétante pour l'avenir même de l'agglomération. En 1968, la population du reste de la zone d'influence était de 132.500. Entre 1968 et 1975, elle a subi une perte de 5.200, soit près de 1.000 par an, avec les secteurs de Saône-et-Loire et de l'Allier. A ce rythme, et les circonstances auraient plutôt tendance à s'aggraver, elle tomberait à 100.000 à la fin du siècle. Or on se rappelle que l'augmentation de population de l'unité urbaine entre 1962 et 1968, soit 4.600 personnes, a été fournie pour les trois quarts par l'excédent migratoire en provenance de la région proche, soit 3.440 personnes. L'agglomération trouvera-t-elle ailleurs, sinon dans un renforcement de l'immigration étrangère qui a déjà fourni un solde positif de 1.240 personnes entre 1962 et 1968, les apports nécessaires au simple maintien de la population ? Toujours entre 1962 et 1968, l'excédent naturel a juste compensé le déficit du solde migratoire avec les métropoles. La rétraction de son "réservoir" naturel est également alarmante pour l'avenir économique de la cité. Son secteur tertiaire vit en grande partie des services destinés à la zone d'influence, et l'esprit d'entreprise des ruraux a été dans une large mesure à l'origine de la croissance industrielle.

Bien que l'on ne connaisse pas encore la répartition du mouvement de population entre le mouvement naturel et le mouvement migratoire, ni la provenance des départs et des arrivées pour la période 1968-1975, on peut penser que le déficit migratoire avec les régions métropolitaines, qui a été supérieur à 2.000 personnes entre 1962 et 1968 s'est au moins maintenu. Nous ne reprendrons pas l'analyse des décalages dans les structures socio-économiques et les équipements à la veille de la crise textile de 1965. Toutes les indications que nous avons rassemblées montrent que si la situation s'est améliorée par rapport au passé, le retard s'est plutôt accentué en valeur relative. La conclusion portée sur l'évolution démographique avant la crise de 1965 reste valable : Roanne vide sa région de la population la plus jeune et la plus qualifiée et envoie vers les métropoles beaucoup de ses éléments les plus jeunes et les mieux formés; la population vieillit et son niveau de qualification professionnelle s'éloigne de plus en plus de la moyenne nationale. L'anémie de la Région Roannaise et du Beaujolais Textile continue(1).

#### 4 - LA CRISE ACTUELLE, REVELATEUR DES FAIBLESSES DE LA RECONSTRUCTION DE L'INDUSTRIE.

Alors que la crise des années trente avait atteint avec retard la Région de Roanne, la crise actuelle provoquée par les mesures anti-inflationnistes et la hausse du pétrole s'y est fait sentir au même moment et avec la même intensité que dans l'ensemble du pays. Si le chômage touche davantage les industries textiles où la réduction de la demande accélère la restructuration, ce sont les industries plus dynamiques qui souffrent le plus, en particulier les deux groupes "locomotives" de la métallurgie spontanée.

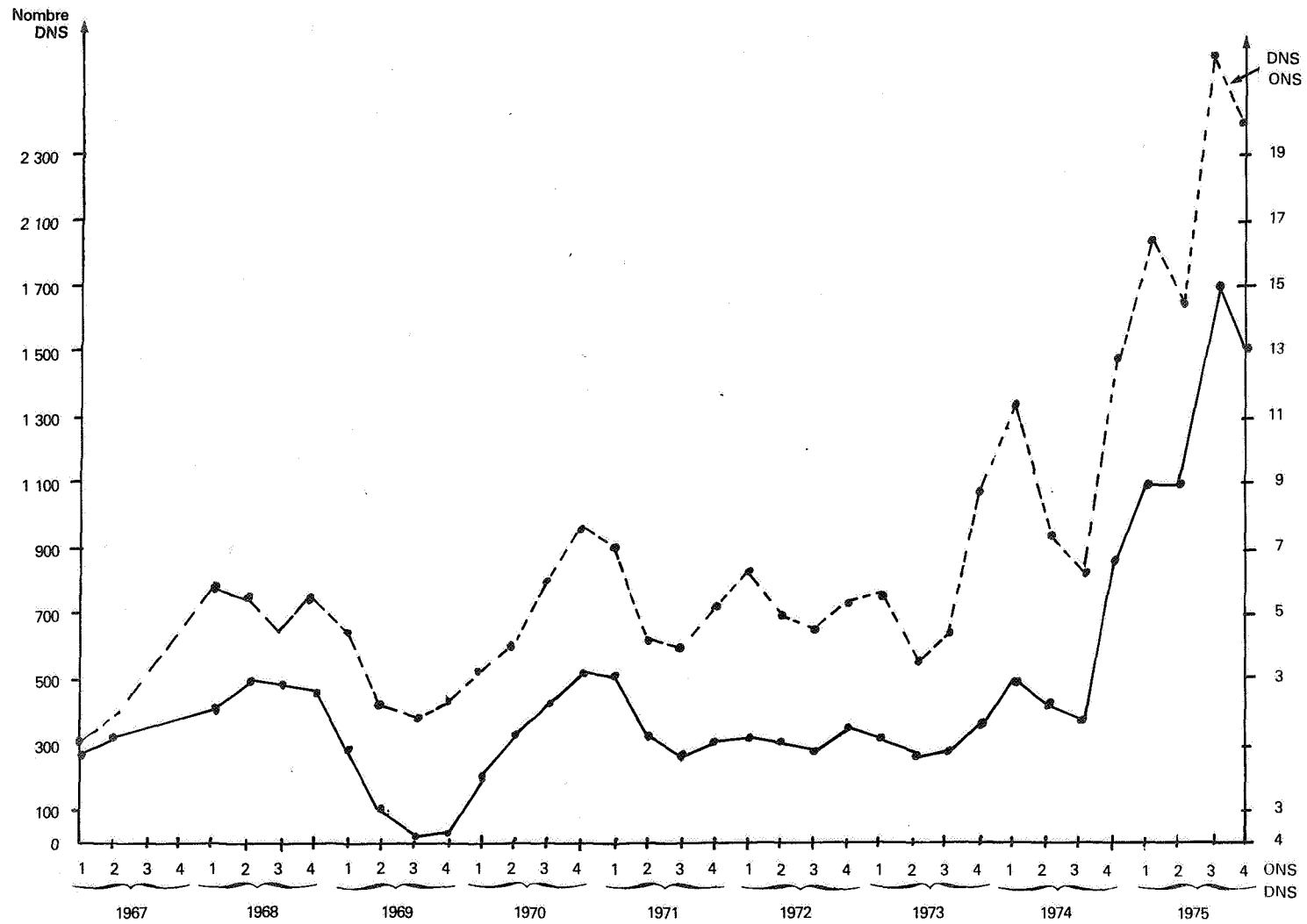
##### a) la crise de l'emploi

Le chômage avait été pratiquement inconnu dans la région depuis la grande crise des années 30. Même pendant la crise du textile de 1965, le taux des demandeurs d'emploi n'avait jamais dépassé la moyenne nationale (voir livre II, p.3) et la nature des allocataires de l'ASSEDIC en 1967 met en évidence son caractère structurel (32). Il s'agit de travailleurs des industries traditionnelles (les trois quarts proviennent de l'industrie textile et 60% du seul tissage), qui ne peuvent se reconvertir parce qu'ils sont trop âgés : les trois quarts ont plus de 50 ans et 41% entre 60 et 65 ans. Si nous regardons la courbe des demandeurs d'emploi (fig.59), nous nous apercevons que le "clocher" de janvier 1968 lié aux difficultés de la bonneterie et celui d'octobre 1970 lié à la seconde phase technologique de la crise du tissage ont été vite résorbés grâce à la reprise générale de la croissance après 1968 et à la reconstruction de l'industrie locale. Les offres d'emploi équilibrent les demandes, dont le niveau ne dépasse 600 que lors de difficultés particulières, comme la baisse d'activité de la bonneterie en 1972-73, les licenciements opérés à la fabrication du papier chez Navarre et lors de la fermeture du blanchissage Bourlière, qui avait des dépôts dans toute la région (33).

Le relèvement du prix du pétrole à l'automne 1973 qui aggrave la crise conjoncturelle, atteint brutalement la région. Les demandes d'emploi non satisfaites dans l'arrondissement de Roanne grimpent à 1346 en janvier 1974, 1829 en janvier 1975 et 2388 en septembre 1975, quand les jeunes ayant achevé leur scolarité se présentent sur le marché de l'emploi. Entre avril 1973 et avril 1975, leur nombre a triplé alors qu'il n'a qu'un peu plus que doublé en France et le rapport demandes sur offres d'emplois se dégrade plus vite : il passe de 0,75 à 8 pendant cette période, au lieu de 1,5 à 7,5 pour l'ensemble du pays. On pourrait penser que le chômage est moins fort qu'en France car les demandes d'emplois non satisfaites ne touchent que 3,75% des salariés du secteur privé (34) au lieu de 6% en France (35). Il est vrai que les licenciements ont été peu nombreux et ont surtout porté sur la main d'oeuvre intérimaire, souvent



Fig. 59 - ÉVOLUTION DES DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES DE 1967 A 1975



DNS : Demandes d'emploi non satisfaites  
 ONS : Offres d'emploi non satisfaites

recrutée à l'extérieur. Mais cette situation privilégiée n'est qu'apparente. En effet le pourcentage des allocataires de l'ASSEDIC pour la circonscription de Roanne est pratiquement le même que dans l'ensemble du pays : 27,8 pour 1000 salariés au lieu de 28,7 au 31 juillet 1975 (36). Il est plus faible pour les allocataires simples (19,1 au lieu de 23,6), mais plus fort pour les personnes licenciées âgées de plus de 60 ans qui bénéficient de la Garantie de Ressources (8,75 au lieu de 5,1). Parallèlement, les chômeurs partiels sont nombreux : l'ASSEDIC en a enregistré 5600 en mars 1975 dans l'arrondissement, soit un pour 8 travailleurs, mais ce chiffre officiel est inférieur à la réalité. On a des précisions pour les entreprises industrielles les plus importantes, grâce à l'enquête effectuée en février 1975 par l'Union Patronale du Roannais. Elle porte sur 61 entreprises qui emploient 43% des salariés, soit 15.761. Les réductions d'effectifs portent sur 13 entreprises et 700 salariés, soit 4,4%. On compte 50.000 journées entièrement chômées pour les mois de novembre, décembre 1974, janvier et février 1975, soit une perte d'activité de 2,50%. Enfin 7.000 salariés, soit 42,5%, dans 22 entreprises ont été ou pourraient être touchés par une réduction d'horaire. Les horaires ont été ramenés à 40 heures dans 11 entreprises et sont tombés entre 36 et 28 heures dans 11 autres, ce qui concerne 4.500 salariés (37). Les répercussions ont donc été sévères dans les grandes entreprises. Sans doute certaines d'entre elles ont été touchées de plein fouet par la crise, mais c'est un trait déjà noté au cours de la crise de 1965 que le patron d'une entreprise familiale fait le maximum pour éviter les répercussions sociales des difficultés économiques, dans la logique d'une conception "paternaliste" de ses responsabilités. Les licenciements ou menaces de licenciements sont essentiellement le fait des industries spontanées parvenues au stade capitaliste comme Potain et les A.R.C.T., qui ont entraîné leurs sous-traitants exclusifs, Gevarm, Orgex, Grangette et Passager. La pratique des périodes chômées concerne les grands groupes nationaux comme Rhône-Poulenc-Textile pour "France-Rayonne", fermée complètement une quinzaine par semestre, et l'usine Jalla du groupe Boussac à Régny, qui a fermé pendant un mois à partir du 14 septembre 1975, avant de ramener l'horaire à 24 heures.

La Région de Roanne a donc été atteinte en même temps et au moins au même degré que le reste du pays par la crise de l'emploi. La répartition des chômeurs confirme l'alignement sur la situation générale. Comme partout, les jeunes sont les plus touchés : au 30 mai 1975, les moins de 25 ans forment 37% des demandeurs d'emploi dans l'arrondissement de Roanne, contre 36,3% pour les 18 à 24 ans en France ; au 30 octobre, ils en forment la moitié. L'ampleur du chômage diminue avec l'âge : 50% ont moins de 25 ans, 21,5% de 25 à 39 ans, 12,5% de 40 à 59 ans et 6% plus de 60 ans. Les catégories qui ont bénéficié d'une formation professionnelle (ouvriers et employés qualifiés, techniciens et cadres) sont fortement atteintes : elles constituent 41% des demandeurs

d'emploi. Ce pourcentage est particulièrement élevé pour une région où la qualification de l'emploi est faible. L'importance du groupe des ouvriers qualifiés pour les hommes (28,5%) et des employées qualifiées pour les femmes (24,5%) montre que la crise a encore aggravé la distorsion entre la formation dispensée dans les établissements techniques et le marché de l'emploi. Il y a aussi plus de femmes (51%) que d'hommes parmi les demandeurs d'emploi (34). C'est un fait nouveau, car depuis 1972 la bonneterie et la confection cessent d'éponger la main d'oeuvre disponible. Enfin, le chômage sévit dans toutes les branches professionnelles, particulièrement dans celles qui viennent de se renouveler et se développer : ainsi au 31/8/75, 9% des allocataires simples de la circonscription ASSEDIC proviennent du bâtiment, 10% de la métallurgie, 28,5% des industries diverses, 22% du secteur tertiaire, ce qui recouvre en fait les salariés des agences de travail temporaire, alors que le tissage n'en fournit que 16%, la bonneterie et la confection 14,5% (36). C'est la situation de 1967 renversée.

b) la remise en cause du boom de l'industrie spontanée.

L'opinion est moins déconcertée que pendant la crise de 1965, car elle a conscience qu'il s'agit d'un mouvement général. Mais les difficultés qui frappent les entreprises qui avaient été les plus florissantes dans les branches nouvelles suscitent de vives inquiétudes pour l'avenir.

Tableau 7 - L'évolution de l'emploi du secteur privé dans l'arrondissement de Roanne du 31.12.1972 au 31.12.1974

évolution nb. salariés	du 31.12.72 au 31.12.74		du 31.12.73 au 31.12.74	
	val. absolue	val. relative	val. absolue	val. relative
métallurgie	+ 333	+ 6%	- 156	- 2,50%
bâtiment	- 210	- 5	- 315	- 7,30
tissage-transformat.	- 405	- 7	- 201	- 3,5
bonneterie	- 844	- 12,7	- 133	- 1,3
habillement	- 314	- 9,3	- 252	- 7,6
ind. diverses	+ 6	+ 0,1	- 17	- 0,35
décentralisation (Michelin)	+ 351	-	+ 275	-
m. d'oeuv.intérimaire	+ 47	+ 9	- 191	- 28,8
services	+ 179	+ 1,8	- 77	- 0,75
<b>total</b>	<b>- 1010</b>	<b>- 2,14</b>	<b>- 1124</b>	<b>- 2,16</b>

Source : ASSEDIC de la Région Roannaise, Statistiques des établissements affiliés et des effectifs au 31 décembre 1973 et au 31 décembre 1974.

La récession dans l'industrie textile a commencé la première, mais reste limitée. La production des tissus plats de coton qui était remontée à 61% du volume de 1963 en 1973 a diminué de 5% en 1974 et de 20% en cours du premier semestre de 1975 (39). Cependant si le mouvement devait s'amplifier, la division teinture fil et tissus chaîne-trame de l'usine Gillet-Thaon de Roanne, qui connaît de fortes réductions d'horaire, serait menacée. La production des tissus bouclés se maintient. Les petites et moyennes entreprises familiales profitent des difficultés inhérentes aux désordres de gestion communs à l'ensemble du groupe Boussac, que connaît l'usine Jalla de Régnay, mais son existence n'est pas menacée (40). La voile de Tarare a connu une phase critique à cause de la concurrence des voiles rustiques importés, mais les exportations reprennent à l'automne 1975. La conjoncture défavorable entraîne la fermeture de petites usines vieillies qui subsistaient, comme l'annexe de Neulise d'une fabrique de couvertures de Cours (17 salariés) et l'arrêt de tisseurs à domicile comme les deux derniers qui restaient à Lay.

La bonneterie voit alterner le cycle des bonnes et mauvaises saisons dans un climat plus lourd. Les grandes entreprises sont les plus touchées à cause du poids des frais généraux. Ainsi le chiffre d'affaires de Piéron a diminué de 18% en 1974, alors que celui des autres entreprises restait stationnaire en francs constants (41). La situation est sensiblement la même dans la confection. Les difficultés de Mavest tiennent à des raisons particulières : la disparition du patron-fondateur. Dans l'ensemble, la diminution assez importante des effectifs résulte d'un effort accru de productivité et touche pour moitié le personnel à domicile.

Les restrictions de crédit ou les effets directs de la hausse du pétrole, voire les deux à la fois, ont directement atteint la demande en biens intermédiaires et en biens d'équipement. Ainsi la métallurgie et les industries pour le bâtiment qui constituent les secteurs-clés des industries nouvelles, et en premier lieu les groupes les plus dynamiques très liés aux marchés internationaux, ont été frappés de plein fouet par la crise.

Les A.R.C.T. se préparaient, nous l'avons vu, une diversification de leur production, pour répondre à la saturation prévisible du marché des machines à texturer les fibres synthétiques. La hausse du prix du pétrole, précédée d'ailleurs d'une spéculation sur le cuprolactam qui sert à la fabrication des polyesters, a entraîné un renchérissement de la matière première et précipité de ce fait le ralentissement de la demande. Dès 1974, les exportations et, parallèlement, le chiffre d'affaires baissent de 27% (41). Les sous-traitants exclusifs comme Manceaux et la T.I.R. doivent fermer leurs portes. Il y a 25 licenciements à l'annexe de Charlieu, la S.M.C. A Roanne, sans préjudice des

périodes de chômage technique et des réductions d'horaire, le personnel a diminué de 180 unités, à la suite de 77 mises en pré-retraite, des départs volontaires et des mutations. Cela a permis jusqu'à présent de surseoir aux 150 licenciements prévus. Dès juillet 1973, le blocage de la construction en Allemagne Fédérale, à la suite de rigoureuses mesures anti-inflationnistes : restriction du crédit à 50% de la valeur, hausse du taux des prêts de 9 à 14%, taxe de 11% sur les investissements immobiliers, frappe le groupe Potain, qui y exportait la moitié de sa production. A Loirecord, on passe de 190 grues pesant 2700 tonnes en juin 1973 à 150 grues pour 1800 tonnes par mois, au cours du 1er semestre 1974. De 1973 à 1974, le chiffre d'affaires a diminué de 22% et les exportations de 40% (41). Les horaires sont ramenés à 40 heures et on évite les licenciements, mais la chute d'activité se répercute chez les sous-traitants et à l'usine de Charolles de la société Cadillon, qui a été contrainte de s'intégrer au groupe Potain. On connaît par les difficultés de Poclair le marasme de la pelle hydraulique, ressenti à l'usine International Harvester de Chauffailles et par le groupe Gevarm qui continuait la sous-traitance pour les pelles Yumbo. Comme il a été également frappé dans ses fabrications propres, l'atelier de Saint-Etienne (34 personnes) a fermé et les pouvoirs publics ont dû intervenir pour éviter 20 licenciements à Saint-Germain-Laval. Enfin la sortie de la Monika, voiture de luxe que voulait lancer le directeur de la C.F.M.F. à Balbigny, devra attendre des jours meilleurs, mais les 60 salariés de l'atelier de mise au point ont perdu leur emploi. Les petites entreprises ont, dans l'ensemble, mieux résisté, car les patrons ont arraché, en courant la France et l'étranger, quelques marchés qui se sont ajoutés au maintien de la sous-traitance de l'Arsenal. Certains ont même changé d'activité, comme ces coursiauds qui montent les charpentes métalliques dans un rayon de 200 km. Mais aucune entreprise de la branche n'a échappé aux réductions d'horaire.

Le marasme du bâtiment s'est traduit par des licenciements et la faillite d'une entreprise de 40 personnes. Il se répercute chez les fournisseurs. L'ascension fulgurante de la menuiserie normalisée est interrompue. L'entreprise Giraud du groupe G.I.M.M. a dû licencier 50 personnes à la nouvelle usine de Pont-Trambouze. Les stocks s'accumulent chez Porcher. D'autre part, la flambée du cours des tourteaux et la réduction du revenu des éleveurs a contraint Orgex à licencier 50 personnes, première césure ici encore d'une brillante croissance. A Rhône-Poulenc-Textile, on ne travaille plus qu'en deux postes au lieu de trois : en effet la production de la fibranne chute de 125 à 85 tonnes par jour, en dépit de l'accroissement des exportations vers l'Allemagne et l'usage du non-tissé n'était pas suffisamment assuré pour résister à la contraction générale. Evidemment, la compensation ne pouvait provenir des décentralisations, déjà si difficiles à obtenir en phase favorable. Une firme belgo-hollandaise qui devait créer 200 emplois sur la zone industrielle du Co-

s'est remis à embaucher. Il est le seul à le faire avec l'Arsenal, qui continue de recruter une cinquantaine de personnes par an. Le marasme de l'industrie textile est tel qu'il se répercute sur le secteur tertiaire, obligé de procéder à des réductions de personnel, alors que la crise de 1965 n'avait pas arrêté son expansion.

Par leur dynamisme, les industries spontanées et, en premier lieu la métallurgie, étaient devenues le groupe moteur de l'économie régionale. On se rend compte maintenant de l'extrême sensibilité à la conjoncture internationale de ces firmes, devenues étrangères à la région tant pour la matière première et les débouchés et dont les organes de décision se rapprochent progressivement de ceux des grands groupes capitalistes. Pour la première fois depuis la pénétration de la révolution industrielle, le rythme de l'économie régionale épouse le rythme général des affaires, au lieu d'aller à contre-courant des cycles mondiaux. La grande période de développement de 1870 à 1890 correspond à une phase de dépression. Les trois quarts de siècle de stagnation recouvrent indifféremment des phases de croissance et de dépression. Si la crise des industries traditionnelles est générale en France dans les années 1955-1970, la reprise s'opère en dehors des zones métropolitaines, par l'intégration des entreprises locales aux grands groupes capitalistes et grâce aux décentralisations (42). Il est exceptionnel qu'elle soit le fruit d'initiatives locales. Ici, comme dans le Choletais (43), un type particulier de décalage par rapport aux conditions socio-économiques d'ensemble avait préservé une classe moyenne de travailleurs indépendants et une population relativement dense. A la faveur de la croissance, l'esprit d'initiative resté vivace a permis la mise au travail d'une main d'oeuvre encore abondante et peu exigeante, à des coûts relatifs comparés très favorables. Mais la nouvelle génération d'industries spontanées qui en est résultée évolue comme des kystes rattachés aux structures capitalistes dominantes, plaqués sur un milieu dont le développement global a été retardé. La région reste à l'écart des grands axes de communications; elle n'a pas conservé son autonomie; elle perd les éléments les plus jeunes et les plus qualifiés de sa population. On peut se demander si les atouts qui lui ont permis de reprendre partiellement son destin en mains ne se trouvent pas aujourd'hui épuisés et si, à l'issue de la crise actuelle, elle ne se trouvera pas plongée dans l'anonymat de la "province traditionnelle".

NOTES Chapitre III - A

LES FREINS AU DEVELOPPEMENT

- (1) voir ci-dessous 1ère partie, chapitre III, D, p. 233-310.
- (2) SNCF, DIRECTION GENERALE, ETUDES GENERALES, STATISTIQUES  
Trafic voyageurs 1963 (carte )  
Trafic marchandises 1966 (carte)
- (3) MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT ET DU  
TOURISME, Recensement de la circulation sur les routes nationales et les auto-  
routes, cartographie I.G.N., 1972
- (4) Il est assuré par trois lignes : Roanne-Lyon et Nevers-Lozanne -Lyon par  
Saint-Germain au Mont-d'Or, et L'Arbresle-Lyon (Saint-Paul).
- (5) A.E.S.D.A.R. ( 61 ), Eléments pour le dossier de la liaison routière Roanne-  
Lyon, 6 p. dact.+ 2 annexes, mai 1970
- (6) CONNAISSANCE DE LA LOIRE, ( 45 ), n°spécial de mai, La Loire en... (titre VII,  
transports et communications), princ. 1973 n° 33, p.73-82 et 1974 n° 37, p.  
63-72  
et CRESAL ( 61 ), Les transports de marchandises au départ et à l'arrivée dans  
l'agglomération de Roanne, 79 p. dact., oct.70
- (7) Le voyage correspond à un simple parcours. Les nombres donnés sont approchés,  
car ils sont élaborés à partir des billets vendus dans les gares et des abon-  
nements hebdomadaires de 12 coupons.
- (8) Il convient de préciser la terminologie adoptée par le Ministère de l'Equipe-  
ment. Les liaisons prioritaires retenues au schéma directeur de 1971 sont les  
*voies rapides* (autoroutes confiées à des sociétés privées et voies express, sur  
lesquelles un petit nombre de croisements à niveau est admis) et les *routes à  
grande circulation* qui doivent obéir à des normes de calibrage et de visibi-  
lité, que l'on s'efforce de réaliser par les renforcements coordonnés d'iti-  
néraires. Les nationales (R.N.) non retenues au schéma directeur de 1971,  
c'est-à-dire toutes celles de la région sauf la R.N.7 et la R.N.82, ont été  
au 1.1.1973 déclassées en départementales (C.D.). Le département a obtenu à  
cette occasion le droit de contracter des emprunts pour les améliorer et re-  
çoit une participation annuelle de l'Etat pour leur entretien. Certaines rou-  
tes départementales et voies municipales peuvent avoir les caractères techni-  
ques des routes à grande circulation.
- (9) L'enquête de circulation effectuée en 1968, un jour de semaine normal, donne  
la distribution du trafic sur la R.N.7. Sur 3.500 véhicules :

- les échanges à courte distance entre l'agglomération de Roanne et son environnement sont estimés à un millier de véhicules;
- les échanges ayant pour origine et destination les agglomérations de Lyon et de Roanne représentent 150 poids lourds et 332 voitures légères, soit environ 500 personnes, dont 40% sont des résidents de l'agglomération de Roanne. La moitié de ces déplacements a pour motif "affaires ou travail";
- les relations à longue distance, c'est-à-dire celles dont le parcours est plus long que le trajet Lyon-Roanne, représentent 1200 véhicules légers et 750 poids lourds.

In A.E.S.D.A.R. ( 61 ), Eléments pour le dossier....., p.4.

- (10) A.E.S.D.A.R. ( 61 ), Schéma d'aménagement de l'ensemble urbain roannais, 99 pages et planches cartographiques, sans date, p.50-57.
- (11) François TOMAS , Les efforts de désenclavement, in INSTITUT GEOGRAPHIQUE DE L'UNIVERSITE DE SAINT-ETIENNE, Fiches pédagogiques sur le département de la Loire, 1970, p.14-16.
- (12) Compte-rendu de l'exécution du Plan, année 1974, Transports et communications, tableaux p. 67,68, 69, in CONNAISSANCE DE LA LOIRE ( 45 ), n° 38, 15 Sept. 1975. Certains crédits n'ont pu être répartis entre les circonscriptions administratives, faute de renseignements suffisants, mais représentent de petites sommes. Il en a été de même pour la voirie départementale, qui a représenté 58,5 millions.
- (13) C.R.E.S.A.L. ( 61 ), Relations internes et externes de la Région de Roanne, études pour l'établissement du S.D.A.U. de Roanne, oct. 1970, 255 p. dact. et cartes hors texte.  
  
Daniel ROSETTA (124 ), La zone d'influence de Roanne, mémoire de maîtrise de géographie, I.E.R., juin 1967.
- (14) Claude CRETIN (444 ), De Charlieu à Bourbon-Lancy : étude à propos d'une série de petites villes, in Université de Saint-Etienne, LES VILLES DU MASSIF CENTRAL, 1971, p. 148.
- (15) voir livre I, p. 292.
- (16) J. LABASSE et M. LAFERRERE, La région lyonnaise, collection La France de demain, Paris, 1960, 190 p., p. 8.
- (17) A.E.S.D.A.R. ( 61 ), Schéma d'aménagement....., p. 10.
- (18) J.P. HOUSSEL ( 46 ), Essor des villes manufacturières de l'habillement et industrialisation spontanée dans "l'Italie du milieu", R.G.L., 1972, n° 4, p. 361-383.
- (19) Marie-Pierre BOULIGAUD et Roland DENIS, Les ARCT dans la crise, avec interview



de Henri CROUZET, in LE PAYS ROANNAIS, 14 Mars 1975.

- (20) Record est une enseigne qui appartient à une chaîne d'achat non alimentaire, le G.A.G.M.I. (Groupement d'Achats des Grands Magasins Indépendants), dont le siège est à Paris, auquel adhèrent entre autres Rallye, Casino et, un moment, Carrefour.
- (21) C.R.E.S.A.L. ( 51 ), La Région Roannaise, 4ème étude, Les équipements collectifs : besoins de l'agglomération roannaise, janvier 1965, p. 21 et 33.
- (22) C.R.E.S.A.L. ( 61 ), cité note 13, p. 130.
- (23) C.E.G. : Collège d'Enseignement Général ; C.E.S. : Collège d'Enseignement Secondaire; C.E.T. : Collège d'Enseignement Technique.
- (24) L'ESSOR, Hôpital de Roanne : agrandissement approuvé, 7.1.1972.
- (25) J.P. HOUSSEL ( 16 ), p.363
- (26) L'abattoir a traité 5.600 tonnes de viande, dont 1.200 tonnes de porc destinées à l'usine de salaisons de Perreux, contre 3.800 tonnes en 1969. L'entrepôt des douanes a traité 4.000 tonnes en 1974, également réparties entre les entrées et les sorties.
- (27) Entre 1963 et 1973, la part des salariés du secteur secondaire de l'agglomération par rapport à l'ensemble de la circonscription ASSEDIC est passée de 57% à 54,4%. La réalité est sans doute plus nuancée, car il faut tenir compte de l'augmentation des effectifs à l'Arsenal, de l'apparition du personnel temporaire recensé dans les services et principalement utilisé dans l'agglomération, ainsi que de la forte diminution des ouvrières à domicile dans la bonneterie et la confection, qui rend compte du léger repli de la population active féminine.
- (28) Voit note (13), C.R.E.S.A.L. ( 61 ), p.10.
- (29) Jean LABASSE ( 156 ), Quelques aspects de la vie d'échanges en pays roannais, ANNALES DE GEOGRAPHIE, mai-juin 1954, p. 193-218.
- (30) I.N.S.E.E., Direction Régionale de Lyon, Résultats provisoires du recensement de la population de 1975, départements du Rhône et de la Loire, juillet 1975. Seuls sont fournis les chiffres de la population totale et de la population totale sans doubles comptes.
- (31) Devant la difficulté de conserver le critère des 2.000 habitants et les limites communales pour apprécier la population urbaine, on a cherché à définir les limites des agglomérations. Pour les petites villes, elles sont fixées au bas du tableau 6. Pour Roanne, on distingue :
- l'agglomération stricto-sensu, qui comprend les quatre communes de base (Roanne, Riorges, Le Coteau, Mably)

- l'unité urbaine de l'INSEE étendue à Villerest, Pouilly-les-Nonains et Saint-Léger,
- l'aire du S.D.A.U., étendue à 8 autres communes
- la zone de croissance, définie ci-dessous.

On rappelle qu'on étend la zone de croissance à toutes les communes jointives, situées autour d'une agglomération, dont la population augmente entre deux recensements consécutifs et n'appartenant pas à d'autres zones de croissance concurrentes (voir fig. 29 A et 58).

La population de la zone de croissance de Roanne entre 1968 et 1975 est passée de 85.600 à 91.229 entre 62 et 68 (+ 5629) et de 91.229 à 99.888 entre 68 et 75 (+8659). Si on retire l'augmentation de population de l'agglomération : 4204 de 62 à 68 et 4713 de 68 à 75, il reste un accroissement propre à la zone de croissance de 1425 hab. entre 62 et 68 et de 3946 entre 68 et 75, soit 5.371 hab., population que nous considérons comme urbaine. La population estimée de l'agglomération réelle en 1975 est donc de 79.543 hab. (pop. de l'aggl. en 1975) + 5.371 = 84.911, soit 85.000 environ. Ce chiffre est un minimum car l'augmentation de la population due à l'expansion roannaise a commencé à la périphérie avant 1962 ; elle concerne aussi des communes rurales plus lointaines dont elle a atténué le déclin, ainsi que les petites agglomérations de Charlieu et Thizy.

(68)

- (32) ASSEDIC DE ROANNE, Etude sur les allocataires de l'ASSEDIC de la Région Roannaise en 1967, mai 1971, 16 p. dact.
- (33) 85 seulement des 250 salariés ont été conservés par l'entreprise parisienne de location de linge aux collectivités qui a repris l'affaire. Son rayon d'action est encore plus important que celui de la vieille maison roannaise, à l'intérieur de la Loire et dans les départements limitrophes.
- (34) Statistiques de l'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DE ROANNE. Il est difficile d'expliquer la faiblesse relative du nombre d'inscriptions de demandeurs d'emploi dans l'arrondissement, car l'existence de l'Agence paraît maintenant connue de tous.
- (35) LE NOUVEL OBSERVATEUR, Faits et chiffres 1975, le chômage, p. 43-45.
- (36) ASSEDIC DE ROANNE, Allocataires au 31.8.1975, 3 p. dact.
- (37) LE PAYS ROANNAIS, la situation de l'emploi dans notre région, 25.4.1975.
- (38) En fait, le pourcentage des plus de 60 ans dont l'emploi a été supprimé est plus important, car beaucoup ont été mis en pré-retraite et bénéficient alors de la Garantie de Ressources qui leur assure 70% de leur traitement d'activité. Au 31.8.75, ils forment 30% des allocataires de l'ASSEDIC.

- (39) CONNAISSANCE DE LA LOIRE (45 ), Conjoncture départementale, L'industrie, analyse par branche, n° 36, p. 149 et n° 39, p. 183.
- (40) LE PAYS ROANNAIS, A Régnny, une inquiétude grandissante, 3.10.75.
- (41) CONNAISSANCE DE LA LOIRE (45 ), Tableau des chiffres d'affaires 1973-1974, n° 38, p. 84 - 132.
- (42) voir par exemple René-Edouard DUBOIS, La zone urbaine de Bourges : une nouvelle zone d'appui de la capitale, in NOROIS, janvier-mars 1975, n° 85, p. 97 - 111.
- (38)
- (43) Jean RENARD, Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la Région Nantaise, 340 p., déc. 1975.